polytech.univ-tours.fr

26
2026-2027



Livret
de l'apprenti

Ecole polytechnique de l'université de Tours

POLYTECH TOURS

université de TOURS

Cti Commission des titres d'ingénieur

SOMMAIRE

PREAMBULE 5
MOT DU DIRECTEUR 5
RESEAU POLYTECH 7
VALEURS DU RESEAU POLYTECH 8
MISSIONS ET ORGANISATION DE POLYTECH TOURS 9
Missions de Polytech Tours *9*
Conseils de Polytech Tours *9*
ORGANIGRAMME 10
SCHEMA DES FORMATIONS 11
PARCOURS DES ECOLES D'INGENIEURS POLYTECH 11
LES MASTERS 12

1 REGLEMENT INTERIEUR DE POLYTECH TOURS 14

1.1 REGLEMENT INTERIEUR 14
1.1.1 Comportement – statut de l'élève ingénieur apprenti *14*
1.1.2 Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), le bizutage, le harcèlement et les discriminations *14*
1.1.3 Charte informatique *16*
1.1.4 Propriété industrielle et confidentialité *16*
1.1.5 Section disciplinaire *16*
1.2 VIE DE L'APPRENTI 17
1.2.1 Service de scolarité *17*
1.2.2 Orientation et Insertion Professionnelle *17*
1.2.3 Santé *18*
1.2.4 Aides sociales et financières *18*
1.2.5 Vie associative *19*
1.2.6 Sport *19*
1.2.7 Outils numériques *19*
1.2.8 Le COOL : Centre Ouvert Ouvrages et Langues *20*
1.2.9 BDE (Bureau Des Elèves) de Polytech Tours *21*
1.2.10 Association des anciens : AIPT et Fédération des Alumni *21*
1.2.11 Clés de la réussite *21*
1.3 REGIME SPECIAL D'ETUDES 22
1.4 ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS ET DE LA FORMATION 22

2 LES SPECIALITES PAR APPRENTISSAGE ET LE REGLEMENT DES ETUDES 24

2.1 PRESENTATION ET STRUCTURE 24
2.1.1 ITII et objectifs de la formation *24*
2.1.2 Formation académique *24*
2.1.3 Formation en entreprise *25*
2.2 ORGANISATION DU CURSUS 25
2.2.1 Définition des semaines et horaires de travail *25*
2.2.2 Alternance *25*
2.2.3 Organisation pédagogique *26*
2.2.4 Nature des enseignements *26*
2.2.5 Mobilité internationale *26*
2.2.6 Évaluations *28*
2.2.7 Règlement des épreuves d'évaluation *30*
2.2.8 Assiduité *30*
2.2.9 Projets à l'initiative des élèves ingénieurs et Labels *31*
2.3 VALIDATION DE LA FORMATION ET OBTENTION DU DIPLOME 31
2.3.1 Certification du niveau d'anglais *31*
2.3.2 Jury d'année : validation des semestres et de chaque année *32*
2.3.3 Le jury d'Ecole et les conditions d'obtention du diplôme d'ingénieur *33*
2.3.4 Conditions de délivrance du diplôme d'Ingénieur après la fin du cursus *34*
2.4 RENSEIGNEMENTS PRATIQUES 35
2.4.1 Contacts et horaires d'ouverture des services *35*
2.4.2 Accès à la formation *35*

3 ANNEXES 37

ANNEXE 1 : PLANNING D'ALTERNANCE DES FORMATIONS EN ALTERNANCE POUR L'ANNEE EN COURS 39

ANNEXE 2 : MAQUETTES PEDAGOGIQUES DE L'ANNEE EN COURS 42
Annexe 2.1 : Spécialité EGE par apprentissage 42
Annexe 2.1 : Spécialité ISIE 44
Annexe 2.2 : Spécialité MMA 47
ANNEXE 3 : DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS : SYLLABUS 50

PREAMBULE

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

MOT DU DIRECTEUR

L'Ecole d'ingénieurs Polytechnique de l'Université de Tours, **Polytech Tours**, est la seule école d'ingénieurs publique en Indre-et-Loire. Polytech Tours forme des ingénieurs dans 5 spécialités : Génie de l'Aménagement et de l'Environnement, Informatique, Informatique et systèmes intelligents embarqués en apprentissage, Électronique et Génie Électrique, Mécanique et Génie Mécanique. Ces deux dernières spécialités sont accessibles sous statut étudiant et sous statut apprenti.

Effectifs 2025-2026	*Les moyens et leurs emplois*	*Offre de formation et recherche*
***1068** élèves-ingénieurs et étudiants, dont **144** apprentis*	***72** Enseignants-Chercheurs- Pr, MCF, ATER, PAST (Hors PeiP)*	*5 spécialités d'ingénieurs, 7 voies de formations*
***279** diplômés ingénieur en 2025*	***13** Enseignants (PRAG/PRCE, CDI, CDD)*	*1 PeiP en partenariat avec l'UFR Sciences et Techniques*
***23** contrats de professionnalisation en 2025-2026*	***170** vacataires extérieurs*	*3 Masters dont 1 à vocation internationale*
***283** élèves-ingénieurs dans un PeiP en partenariat*	***37** personnels administratifs et techniques*	***58** doctorants inscrits à Polytech Tours*
***58** étudiants en Master*	*9,41 M€ budget en 2025 (Hors activité de recherche et 15,13 avec) Dont Dotation Univ. : 515 K€ Dont Propres : 1,3M€*	*Des EC impliqués dans 4 laboratoires et équipes de recherche de l'université de Tours et 3 Centres d'Études et de Recherche*
***20,83 %** boursiers (Ingé et PeiP) **22,28%** de femmes parmi les élèves-ingénieurs*	*Un coût étudiant estimé à 14 189 €/an (2025-2026)*	
***190** séjours académiques à l'étranger (dont 85 en double diplômes) et 46 stages ingénieur à l'étranger en 2025-2026*	*9 084 m2 SU sur 2 bâtiments*	
***85** inscrits en double diplômes en 2025-2026*		

École interne à l'université de Tours, Polytech Tours tient un rôle particulier au sein de son université. Sa visibilité et son attractivité sont liées à la qualité de ses formations professionnalisantes et de recherche, aux 4 laboratoires et équipes de recherche qui relèvent de sa responsabilité (LIFAT, LaMé, CITERES/DATE, GREMAN), aux formations communes avec d'autres composantes de l'université, aux partenariats forts avec les acteurs sociaux économiques, à sa forte activité à l'internationale, et à ses actions innovantes en matière d'ouverture sociale.

L'école joue un rôle important, par l'intermédiaire de ses Enseignants-Chercheurs et de ses étudiants, dans la politique universitaire et territoriale d'implantation de Centres d'Etudes et de Recherche conjoints avec l'industrie, et par son rôle au sein de trois pôles de compétitivité[1] situés dans ses champs de compétences. Les laboratoires et équipes de recherche rattachés à Polytech Tours ont une forte activité sur projets, auxquels nos élèves-ingénieurs sont associés en particulier lors de leur Projet de dernière année, Projet Recherche et Innovation (PRI).

L'école prend possession de ses nouveaux locaux à la rentrée 2026. Elle occupe maintenant 9084 m^2 sur 2 bâtiments, accessible en tramway depuis la gare ou le centre de Tours. Les spécialités sont à proximité des laboratoires dont les Enseignants-Chercheurs dépendent. Il faut savoir faire preuve d'adaptation aux inévitables nuisances dues aux différentes étapes de notre installation, mais il faut aussi profiter de cette période pour se projeter dans de nouveaux projets mêlant nos

[1] Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique, Polymeris, Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux

disciplines, tous réunis. Nous allons devoir participer activement à construire le nouveau Polytech Tours et contribuer collectivement à la réorganisation associée et à la prise en main de ce nouveau lieu, formidable opportunité.

Créée le 2 juillet 2002, Polytech Tours est cofondatrice du **réseau Polytech**. Celui-ci, poursuit une politique commune de développement, de recrutement et de communication, renforcée par divers projets (OPENING, WIDENING, AVENIRS(S) etc.) auxquels Polytech Tours participe activement. Nous travaillons à l'essor du réseau Polytech qui a renforcé sa structuration par la mise en place d'une fondation partenariale, sur la base d'échanges permanents sur les défis que nous devons relever collectivement.
Dans un contexte général déficitaire en termes de nombre d'ingénieurs formés, et en particulier dans une région caractérisée par un taux significatif d'étudiants issus de filières courtes, Polytech Tours est attachée à la diversification équilibrée de ses recrutements, par ailleurs recommandée par le réseau Polytech. Les **concours unifiés du réseau Polytech** garantissent la qualité des recrutements, y compris pour le recrutement Post BAC (Concours GEIPI-Polytech). Ainsi, Polytech Tours en partenariat avec l'UFR des Sciences et Techniques de notre université a mis en place *le Parcours des Ecoles d'Ingénieurs Polytech (PeiP)*. Aujourd'hui, ce premier cycle Polytech se transforme, en partenariat avec l'UFR des Sciences et Techniques (Mathématiques, Physique). Après leur réussite au Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech, ces très bons bacheliers sont orientés dans l'une des 100 spécialités des 16 écoles d'ingénieurs du Réseau Polytech. Un accompagnement est également mis en place pour ces étudiants vers les spécialités par apprentissage de Polytech Tours et du réseau Polytech.

Consciente des enjeux économiques majeurs à l'international**,** Polytech Tours a développé une politique de **développement, d'attractivité et de partenariats internationaux**. Nous avons mis en place, des *semestres en anglais* dans chacune de nos spécialités d'ingénieurs afin de promouvoir des mobilités entrantes sous formes d'enseignements et de projets encadrés. Enfin, un *Master de recherche,* qui accueille des étudiants étrangers, vient compléter ce dispositif, articulé avec l'équipe de recherche Dates de CITERES. Le programme Polytech 13, qui permet de financer des stages à l'étranger pour nos élèves-ingénieurs, vient en appui de notre politique de mobilité, complété récemment par le dispositif Polytech Green dédié aux mobilités liées aux enjeux développement durable et Polytech America pour faciliter l'accueil en Amérique du Nord.

Polytech Tours participe depuis presque 20 ans à un programme original en matière de **formation à l'entrepreneuriat**, en collaboration avec l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de l'université de Tours. Cette collaboration s'appuie sur l'harmonisation et la validation des enseignements en Sciences Humaines, Économiques, Juridiques et Sociales qui relèvent des compétences de l'IAE dans nos spécialités d'ingénieurs, permettant à nos ingénieurs d'accéder à un cursus bi-diplômant *d'Ingénieur-Manager à Bac+5,5*. Chaque année ce sont environ 20 ingénieurs diplômés qui suivent ce cursus prisé des entreprises. De plus, cette année **6** étudiants bénéficient du *statut étudiant-entrepreneur*, dans le cadre du Pôle PEPITE Région Centre et ce sont 9 entreprises qui ont été créées par des élèves-ingénieurs ou des jeunes diplômés ces dernières années.
Polytech Tours entretient de **nombreuses relations avec les entreprises**, associations professionnelles diverses, et plus généralement avec les acteurs socio-économiques. Chaque année ce sont plus de 900 stagiaires de Polytech Tours qui effectuent un stage en France où à l'étranger. Deux spécialités d'ingénieur en Informatique Industrielle et en Mécanique et Matériaux sont aujourd'hui accessibles par la voie de l'apprentissage. Plus de 40 étudiants effectuent leur dernière année du cycle ingénieur en contrat de professionnalisation. Polytech Tours organise chaque année un forum des entreprises[2], des cycles de conférences, des tables rondes et des simulations d'entretiens notamment. Nos partenaires sont impliqués dans les réflexions sur les contenus pédagogiques à travers les *conseils de perfectionnements de nos spécialités*. Une quinzaine de conventions de partenariat avec des industriels est aujourd'hui signée. *Des enquêtes de placements réalisées* annuellement nous permettent de suivre l'insertion professionnelle de nos diplômés jusqu'à 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Enfin, nous travaillons en lien avec les laboratoires de l'université à la mise en place d'un pôle sur la fabrication additive dans un contexte médical.

Le partenariat entre la faculté de pharmacie et l'école se concrétise par l'ouverture d'une formation ingénieur – pharmacien. Basé sur une symétrie de formation entre Pharmaciens de production et ingénieurs informatique/IA, ce partenariat a pour but de former des ingénieurs aptes à répondre aux besoins dans un contexte pharmaceutique.

L'existence même de Polytech Tours sous-entend une réflexion continue à propos de son attractivité auprès des jeunes étudiants scientifiques au travers de deux axes principaux :

- Polytech Tours est impliqué dans des **actions d'ouverture sociale**, labélisées *« Cordées de la réussite »*. Elles touchent chaque année plus de 160 lycéens et collégiens. Les élèves-ingénieurs de l'école sont sollicités pour y participer, en tant que tuteur. Dans ce cadre et depuis 15 ans avec les lycées du département nous engageons des actions de promotions des études scientifiques et des métiers d'ingénieur

- L'Ecole est munie de trois associations fortes et structurées, absolument nécessaires à **la vie étudiante** et à son développement : le *Bureau Des Elèves* (BDE), le Bureau des Sports (BDS) et *l'association des anciens* (AIPT[3]). Avec cette dernière, un observatoire de l'emploi a été mis en place.

Patrick Martineau

Directeur de Polytech Tours

[2] Dans le cadre de la semaine de l'insertion professionnelle de l'Université

[3] Anciens et Ingénieurs de Polytech Tours

RESEAU POLYTECH

Le réseau Polytech est constitué de 16 écoles d'ingénieurs polytechniques des universités (écoles publiques internes aux universités) :

Polytech Angers
Polytech Annecy-Chambéry,
Polytech Clermont-Ferrand,
Polytech Dijon,
Polytech Grenoble,
Polytech Lille,
Polytech Lyon,
Polytech Marseille,
Polytech Montpellier,
Polytech Nancy,
Polytech Nantes,
Polytech Nice-Sophia,
Polytech Orléans,
Polytech Paris-Saclay,
Polytech Sorbonne,
et Polytech Tours.

L'ensemble de ces écoles relève du service public (droits d'inscriptions universitaires) et leurs diplômes sont habilités par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Les 16 écoles proposent plus de 100 spécialités de formations réparties en 12 grands domaines scientifiques couvrant l'ensemble des métiers d'ingénieurs. Elles se caractérisent par une grande variété et une grande complémentarité de leurs compétences.



Eau, environnement, aménagement



Électronique et systèmes numériques



Énergétique, génie des procédés



Génie biologique et alimentaire



Génie biomédical, instrumentation



Génie civil



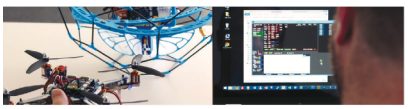
Génie industriel



Informatique



Matériaux



Mathématiques appliquées et modélisation



Mécanique



Systèmes électriques

Les écoles polytechniques d'ingénieurs des universités sont attachées à un recrutement diversifié de leurs élèves : diversité d'origine (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), Instituts Universitaires de Technologie (IUT), Licences ou Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP)), diversité de niveau d'entrée (du niveau BAC au niveau BAC+4).

Les élèves ingénieurs suivent une formation scientifique et technologique solide avant d'entamer une formation de spécialité. Spécialisés pour être rapidement opérationnels à la sortie de l'école, les ingénieurs Polytech sont préparés à évoluer dans un univers où les technologies deviennent pluri-techniques, « polytechniques ».

Avec une offre de formation de plus de 100 spécialités, le réseau Polytech permet aux élèves ingénieurs de personnaliser leur parcours de formation en fonction de leur projet. Au contact permanent des laboratoires de recherche universitaire, des pôles de compétitivité et des réseaux internationaux de chercheurs, les ingénieurs Polytech acquièrent en direct une vraie culture de l'innovation. Les entreprises et la technologie ne connaissant pas de frontières, les ingénieurs Polytech font l'expérience de la culture de l'international lors d'un stage ou d'un séjour à l'étranger. Ils maîtrisent la langue anglaise, évaluée par un test professionnel.

En 2025, et en quelques chiffres le réseau Polytech représente :

- 16 écoles d'ingénieurs publiques
- 18 000 élèves ingénieurs
- 12 grands domaines de formation
- 4 100 diplômés par an
- + 100 000 diplômés
- 162 laboratoires
- 5 écoles associées

POLYTECH®

VALEURS DU RESEAU POLYTECH

EXIGENCE ET CREATIVITE

L'exigence intellectuelle et professionnelle est le pilier de la créativité, dans la démarche de progrès que se doit de mener l'ingénieur au service de la société. Ces exigences incluent les vertus intellectuelles intégrées aux formations d'ingénieurs et les vertus morales, intrinsèques à la vie du réseau et nécessaires à son développement.

➢ ***Engagements***

Raisonner, développer son inventivité, rechercher la rigueur et l'objectivité, cultiver l'esprit critique, se questionner sur les progrès scientifiques et technologiques, sont autant d'exigences auxquelles s'astreignent les membres du réseau Polytech. C'est ici la source de la créativité et de l'innovation portées par le réseau.

RESPECT ET OUVERTURE

Dans toute la diversité du réseau – diversité des individus, des parcours, des projets, des métiers – l'engagement commun au respect et à l'ouverture est intrinsèquement lié aux valeurs du service public de l'enseignement supérieur, d'égalité des chances, de liberté de pensée autant que d'autonomie.

➢ ***Engagements***

Les membres du réseau Polytech s'engagent dans la démarche du respect de soi et de l'autre en développant la capacité d'écoute et l'ouverture d'esprit. C'est l'engagement à comprendre et apprécier d'autres points de vue, à s'enrichir de nouveaux modes de raisonnement avant de se forger sa propre opinion; c'est affaire d'ouverture intellectuelle et de respect, de curiosité et de maturité professionnelle, qui sont autant de qualités essentielles à la vitalité du réseau.

ANTICIPATION ET ESPRIT D'EQUIPE

Le réseau Polytech forme les générations d'ingénieurs qui seront les citoyens de demain. Ceci exige de transmettre des formes de pensée qui encouragent l'analyse réflexive, la construction de connaissances et l'anticipation, tout en développant des pratiques pédagogiques adaptées aux nouveaux publics et aux nouveaux moyens de communication. L'esprit d'équipe, la solidarité ou encore le partage démocratique sont autant d'éléments qui créent l'intelligence collective et toute la dynamique de Polytech.

➢ ***Engagements***

Les membres du réseau Polytech s'engagent à inscrire leurs choix dans le respect des préoccupations sociétales et environnementales du monde contemporain, et notamment à contribuer au progrès des technologies dans une démarche de développement durable. Dans cette perspective, ils s'engagent à développer le sens de l'anticipation, les démarches dynamiques et l'esprit d'équipe de façon à favoriser l'innovation collective.

RESPONSABILITE ET TRANSPARENCE

Le principe de responsabilité couvre un large spectre allant de la responsabilité personnelle à la responsabilité collective. La transparence est la condition de la confiance entre les membres du réseau. L'intelligibilité des systèmes, la capa- cité à sélectionner, à transmettre et à recevoir les informations pertinentes font partie des éléments fondateurs de la société du numérique dans laquelle s'inscrit le réseau Polytech.

➢ ***Engagements***

Les membres du réseau Polytech s'engagent à assumer la responsabilité de leurs choix, à agir en transparence, à communiquer leurs décisions, à échanger les informations pertinentes de façon à développer les comportements de confiance réciproque, qui favorisent les dynamiques pluri-acteurs ainsi que le foisonnement des initiatives.

MISSIONS ET ORGANISATION DE POLYTECH TOURS

Missions de Polytech Tours

L'École Polytechnique de l'Université (EPU) de Tours est une école interne de l'Université de Tours, créée par le décret n° 2002-964 du 2 juillet 2002 (J.O. n° 158 du 9 juillet 2002 page 11731).
Elle a pour mission d'assurer et de développer l'enseignement supérieur et la recherche, notamment dans les domaines de l'aménagement de l'espace et urbanisme, de l'environnement, de l'informatique, de l'informatique industrielle, de l'électronique et de la mécanique par :

- Les formations d'ingénieurs et de docteurs,
- Le développement de la recherche et de la technologie dans ses domaines de compétences, en liaison avec d'autres organismes de recherche et avec le monde socio-économique, local et régional
- La valorisation et le transfert technologiques,
- La formation continue.

Elle doit prendre toute initiative tendant à améliorer ses enseignements, à faciliter et à développer les activités de recherche de ses membres. À cet effet, elle doit établir des relations avec les secteurs économiques correspondant à ses missions, développer et favoriser la coopération internationale.
Des laboratoires de recherche et/ou des équipes de laboratoires de recherche, dûment reconnus, peuvent lui être confiés par l'Université de Tours, dans le cadre de sa politique de recherche. Ces laboratoires sont organisés et fonctionnent conformément aux directives du contrat d'établissement de l'Université de Tours.
Les formations sont accessibles suivant les spécialités, par la voie de :

- la formation initiale sous statut étudiant ;
- la formation par alternance :
 - en formation continue (personne ayant une interruption quelle qu'en soit la durée dès lors qu'elle doit justifier d'une reprise d'études auprès d'un tiers (financeur ou autre) ou personne qui souhaite reprendre des études non financées après une interruption de plusieurs années).
 - par apprentissage (étudiants de moins de 30 ans) ou en contrat de professionnalisation

Les élèves-ingénieurs en formation initiale relèvent du statut traditionnel d'étudiant ou du statut d'apprenti. Les élèves-ingénieurs en formation continue relèvent du statut de stagiaire de la formation continue.

Conseils de Polytech Tours

L'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours est administrée par un **Conseil** et dirigée par un Directeur. Son conseil est composé de :

20 représentants élus :

- 6 représentants du collège des professeurs et assimilés
- 6 représentants du collège des autres enseignants et assimilés
- 4 représentants du personnel administratif, technique, ouvrier et de service
- 4 représentants des étudiants

18 personnalités extérieures :

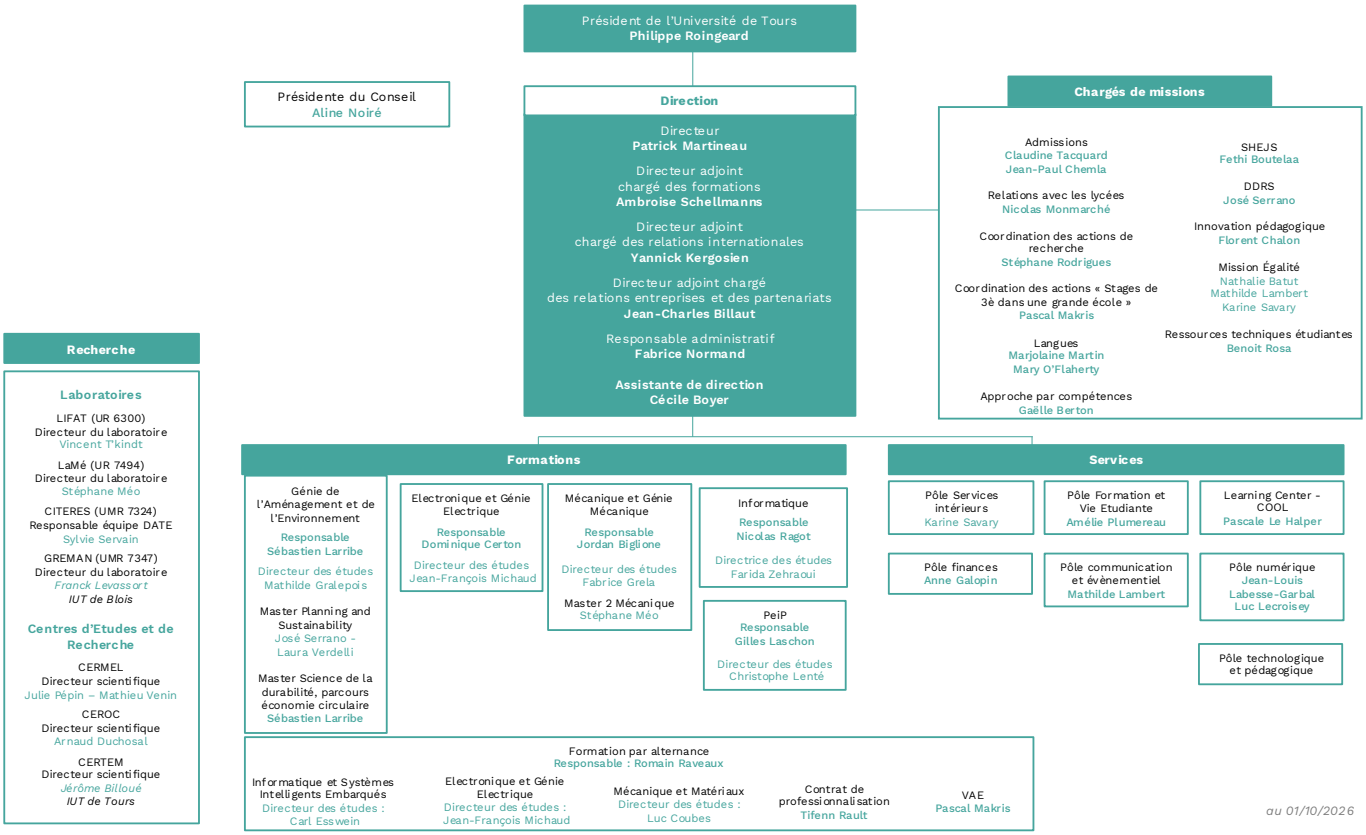
- 1 représentant du Conseil Régional du Centre-Val de Loire,
- 1 représentant de la mairie de Tours
- 1 représentant de la Tours Métropole Val de Loire
- 1 représentant de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie,
- 1 représentant du Mouvement des Entreprises de France,
- 2 représentants d'une organisation syndicale de salarié : CGT, CFDT
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine,
- 1 représentant de l'association Ingénieurs Sans Frontière,
- 5 représentants d'entreprises industrielles : Worldline, Enedis, EDF, CEA Le Ripault, STMicroelectronics,
- 1 représentant d'un établissement d'enseignement supérieur : Polytech Orléans
- 3 anciens élèves proposés par leur association.

L'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours est composée de services et de départements d'enseignement. Chaque département est géré par un responsable de département, chargé d'impulser et de veiller à la mise en œuvre des orientations de l'Ecole. Un département s'appuie sur 2 conseils :

- **Le conseil de département** composé de l'ensemble des personnels Enseignant Chercheurs et BIATSS,
- **Le conseil de perfectionnement par spécialité d'ingénieur** qui est une force de proposition pour une meilleure adéquation entre la formation et les nouveaux outils dans les domaines rattachés aux spécialités et plus généralement sur la définition du métier d'ingénieur de demain. L'objectif du conseil de perfectionnement est d'enrichir les spécificités qui constituent notre offre de formation et de conserver leurs originalités dans la formation par la recherche tout en s'assurant de la pertinence et de la mise à jour des enseignements vis-à-vis d'un contexte industriel en mouvement. Ce conseil, propre à chaque **spécialité**, est composé pour moitié de personnalités extérieures, d'enseignants chercheurs des départements, de 2 élèves ingénieurs, ainsi que du Directeur de Polytech Tours. Concernant les spécialités par apprentissage, l'ITII Centre-Val de Loire dispose également d'un siège au Conseil de Perfectionnement.

ORGANIGRAMME

Organigramme général
Polytech Tours



Service scolarité :

Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech
scolarite.peip.polytech@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 14 96

Spécialité Électronique et Génie Électrique
Sous statut étudiant
scolarite.dee.polytech@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 13 27

Spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement
Sous statut étudiant
scolarite.dae.polytech@univ-tours.fr

Spécialité Informatique
Sous statut étudiant
scolarite.di.polytech@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 10 03

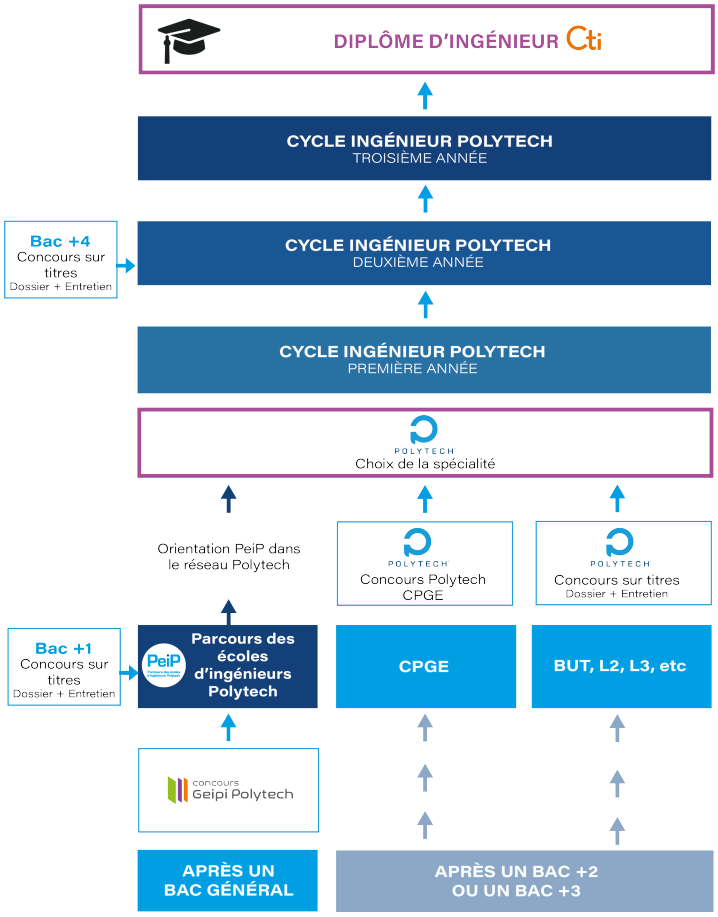
Spécialité Mécanique et Génie Mécanique
Sous statut étudiant
scolarite.dms.polytech@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 12 63

FORMATIONS PAR ALTERNANCE
Spécialité Électronique et Génie Électrique par apprentissage
Spécialité Informatique Industrielle par apprentissage
apprentissage.polytech@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 11 26
Spécialité Mécanique et Génie Mécanique par apprentissage

VAE – Validation des Acquis de l'Expérience
VAPP – Validation des Acquis Personnels et Professionnels
Contrat de professionnalisation
apprentissage.polytech@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 13 54

SCHEMA DES FORMATIONS

L'ensemble des écoles du réseau Polytech organisent leurs formations ingénieur sur le même schéma :



PARCOURS DES ECOLES D'INGENIEURS POLYTECH

L'ambition du « Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech » (PeiP) est de préparer en deux ans les bacheliers pour intégrer une des 16 écoles d'ingénieur du Réseau Polytech. Une formation PEIP est ainsi proposée dans chaque école, dont Polytech Tours, sans préjuger du site d'accueil pour le cycle ingénieur à l'issue du parcours.

Le concours GEIPI-POLYTECH permet aux lycéens suivant des spécialités scientifiques d'accéder via Parcoursup à l'une des 16 formations PEIP du Réseau Polytech.

À Polytech Tours la formation PEIP est spécifique et dispensée conjointement à l'UFR des Sciences et Techniques de l'Université de Tours (enseignements de mathématiques et de physique) et à Polytech Tours (enseignements d'informatique, de sciences de l'ingénieur, des sciences humaines et d'anglais).

Pour plus d'information, consulter : https://polytech.univ-tours.fr/version-francaise/navigation/cycle-preparatoire-peip

A l'issue de ces 2 années, les étudiants ayant validé leur Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech ont un accès direct, de droit, à une spécialité du Réseau Polytech : l'affectation tient compte du souhait de l'étudiant, du type de parcours, de ses résultats et des places disponibles (selon un classement national).

A Polytech Tours, les élèves ingénieurs doivent réaliser un stage entre la fin du Peip1 et le début du PeiP2.

A titre d'information, la validation d'une expérience internationale est nécessaire entre Bac+1 et Bac+5 pour l'obtention du diplôme d'ingénieur et le niveau en anglais minimum exigé en fin de cycle ingénieur est B2.

LES MASTERS

Polytech Tours propose un accès à des formations de master :

- Master Mécanique dispensé en français, co-habilité avec l'INSA CVL (spécialités MRI et GI), l'Université d'Orléans (EPU spécialités GC et M^3) et l'Université de Tours (EPU spécialité MGM). Ce dernier s'appuie sur les activités de recherche du Laboratoire de Mécanique Gabriel Lamé (LaMé – UR 7494 UT-UO-INSA CVL).
- Contact : *master.mecanique.polytech@univ-tours.fr*

- Master Sciences de la Durabilité Mention Economie circulaire qui vise à la formation opérationnelle de futurs cadres capables de relever le défi climatique tant sur des aspects techniques (gestion des déchets, conception...) que décisionnels et stratégiques des organisations (perception des enjeux, gestion de projet, cadres juridiques, indicateurs de pilotage...).
- Contact : *master.ecocirc.polytech@univ-tours.fr*

- Master Planning and Sustainability – Urbanisme et Aménagement.
 La particularité de ce dernier est son caractère international, les cours sont, en effet, intégralement dispensés en anglais. Ce cours vise la compréhension des enjeux socio-spatiaux contemporains en matière de soutenabilité des espaces habités. Le programme, qui se veut pluridisciplinaire, accueille des étudiants qui proviennent d'horizons culturels et disciplinaires variés (en particulier des diverses disciplines spatiales : urbanisme, architecture, génie civile, sociologie, géographie, ...). Des interactions et mutualisations avec le parcours ingénieurs sont proposées, des séminaires sont réalisés par des chercheurs internationaux au fil des collaborations. Les stages de professionnalisation sont encouragés ainsi que la recherche dans des laboratoires à l'étranger.
- Contact : *master.amenagement.polytech@univ-tours.fr*

Ces Masters sont soutenus par les chercheurs des laboratoires de Polytech Tours et ont pour objectif de préparer les étudiants à participer et à réaliser des activités de recherche. Ces Masters, permettent de commencer un doctorat ou bien de travailler dans les services de la recherche et du développement dans l'industrie.

Ces Masters offrent aux étudiants une occasion unique d'être un des acteurs sur la scène internationale de la recherche.

Le master mécanique est accessible en double cursus aux élèves ingénieurs de 5ème année de la spécialité Mécanique et Génie Mécanique, sous certaines conditions (niveau général, niveau d'anglais, …).

REGLEMENT INTERIEUR

de Polytech Tours

1 REGLEMENT INTERIEUR DE POLYTECH TOURS

1.1 Règlement intérieur

1.1.1 Comportement – statut de l'élève ingénieur apprenti

L'élève ingénieur apprenti est avant tout un salarié de son entreprise, en formation à l'école et à l'entreprise.

L'école est un lieu de travail mais aussi un lieu de vie, partagé entre tous ses usagers, élèves et personnels. Chaque élève est accueilli en citoyen majeur et responsable ; il peut y trouver une grande latitude d'action pour ses études et y exercer sa capacité d'initiative. Mais le respect des autres, le souci du bien commun et le sens des responsabilités imposent à tous certaines règles de conduite.

Sont formellement interdits :

- de manger et de boire dans les salles informatiques,
- de fumer dans les locaux de l'école (décret anti-tabac du 1er novembre 1992),
- d'utiliser les téléphones portables et autres matériels similaires durant toutes les activités d'enseignement. Ces derniers doivent impérativement être éteints,
- le bizutage (loi du 17 Juin 1998),
- toute utilisation illégale d'œuvres écrites ou sonores, de logiciels ou de documentations informatiques (lois du 11 mars 1975, du 3 juillet 1985),
- toute fraude dans le contrôle des connaissances (par exemple lors des examens) : utilisation de documents non autorisés, communication entre les élèves. Toute fraude ou complicité de fraude est règlementée par le décret n°92-657 du 13 juillet 1992.

Les événements et manifestations diverses : Toute manifestation au sein d'un des locaux de Polytech Tours ne doit pas se tenir en dehors des heures d'ouverture de l'Ecole sauf accord exceptionnel de la direction. Dans tous les cas, il convient d'établir une convention signée du directeur de l'Ecole. Ce document doit être retiré auprès du Responsable Administratif**, et ce au minimum 5 jours avant la date de la manifestation.**

Dans ce cadre, toute distribution de boissons alcoolisées est formellement interdite, et une attention particulière doit être portée à tout acte de VHSS (et le cas échéant, communiquer à la direction de l'école les faits observés et réprimandés, le plus rapidement possible).

Les définitions et le cadre juridique liés aux comportements de Violence, Harcèlement Sexuel et Sexiste (VHSS) sont définis dans la Charte de Bonne Conduite signée par chaque élève ingénieur à son entrée en 3ème année du cycle ingénieur.

1.1.2 Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), le bizutage, le harcèlement et les discriminations

L'université a décidé de faire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), le bizutage, le harcèlement, toutes les formes de discrimination, une priorité absolue. Ces comportements sont des atteintes graves à la dignité humaine et à l'intégrité physique et psychologique des individus. Ils sont pénalement répréhensibles. Ils n'ont pas leur place dans notre établissement et seront combattus avec la plus grande fermeté.

C'est pourquoi, tout étudiant ou étudiante intégrant Polytech s'engagera à respecter les règles relatives à l'ordre et à la sécurité dans l'établissement, à favoriser un environnement sûr, inclusif et respectueux.

1.1.2.1 Tolérance zéro

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) : elles incluent tout comportement, actes ou propos à connotation sexuelle ou sexiste, non désiré et imposé à une personne portant atteinte à sa dignité, créant un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

- Le consentement doit être un OUI explicite, lucide et réciproque.
- Un silence ne vaut pas consentement, il peut être retiré à tout moment.
- L'état d'ébriété empêche de donner un consentement éclairé et l'alcool constituera une condition aggravante des délits et crimes sexuels.

La soumission chimique (administration de substances à l'insu de la personne) : Il est strictement interdit d'administrer à une personne, par quelque mode que ce soit et à son insu une substance psychotrope, un médicament, de l'alcool ou tout autre produit pouvant altérer son discernement ou le contrôle de ses actes. Cet acte lâche et dangereux est une violation du consentement, qu'il soit commis dans le but de commettre une agression ou sous couvert de plaisanterie.

Le bizutage : il se définit comme le fait d'amener une personne à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors d'événements liés au milieu universitaire. Et il est important de noter que vous êtes victime de bizutage, même si vous êtes consentant ou consentante. Par exemple, forcer à consommer de l'alcool de façon excessive relève du bizutage.

Le harcèlement moral (cyberharcèlement) : Il se caractérise par des agissements ou des propos répétés qui ont pour objet de dégrader les conditions d'études ou de travail. Ces actes peuvent porter atteinte aux droits et à la dignité de la personne, altérer sa santé physique ou mentale, ou compromettre son avenir universitaire et professionnel. Le harcèlement en ligne sur les réseaux sociaux, serveur, discord, WhatsApp, Messenger, … est soumis aux mêmes règles.

Les discriminations et les actes haineux (racisme, antisémitisme, LGBTphobie) : Constitue une discrimination toute différence de traitement non justifiée par la loi entre des personnes, fondées sur des critères tels que l'origine, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap ou l'apparence physique. Les propos ou actes haineux (injure, diffamation, provocation à la haine) à l'encontre d'un groupe ou d'un individu sont strictement interdits.

1.1.2.2 Des actes pénalement répréhensibles

Les différents comportements précités n'ont pas leur place dans notre établissement et constituent des infractions graves à la loi française.

Sanction pour les VSS : Selon la gravité, outrage sexiste, harcèlement, agression sexuelle, viol, Les auteurs s'exposent à des sanctions allant d'une amende de **750 € à 1 500 € pour un outrage simple (et jusqu'à 3 750 € si l'outrage est aggravé)** jusqu'à **15 ans de réclusion criminelle en cas de viol (peines aggravées selon les circonstances)**..

Sanction pour soumission chimique : Le seul fait d'administrer une substance à l'insu d'une personne pour altérer son discernement constitue **un délit puni de 5 ans d'emprisonnement et 75000€ d'amende**. Si cette administration est suivie d'une agression sexuelle ou d'un viol, elle constitue une situation aggravante criminelle qui **alourdit considérablement les peines encourues** par l'auteur.

Sanction pour bizutage : Le bizutage constitue un délit. Il est puni de **6 mois d'emprisonnement et de 7500€ d'amende**. Les peines sont **doublées** si la victime est considérée comme vulnérable.

Sanction pour harcèlement moral et discrimination : Le harcèlement moral et les discriminations constituent des délits punis de peine pouvant aller jusqu'à **3 ans d'emprisonnement et 45000€ d'amende**. Les injures ou provocation publique à caractère raciste, antisémite ou homophobe sont également lourdement sanctionnés par les tribunaux.

1.1.2.3 Procédures et sanctions disciplinaires de l'Université

Les actes de bizutage, de VSS, de soumission chimique, de harcèlement et de discrimination sont considérés comme des faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement et à la réputation de l'établissement.

Polytech et l'Université de Tours appliqueront la plus grande fermeté.

- L'université signalera au procureur de la République toutes infractions précitées.
- La commission disciplinaire sera saisie systématiquement, pour les présumés auteurs, autrices et organisateurs.
- Les sanctions disciplinaires pourront aller de l'avertissement jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Ce qui entraînera une interdiction à vie de poursuivre un cursus universitaire public en France.

1.1.2.4 Obligations des associations

La vie associative est essentielle au dynamisme de l'école. Pour pouvoir fonctionner, les associations doivent obtenir et conserver le label « **Association étudiante de l'université de Tours** » qui les engagent à **respecter la Charte** de lutte contre les violences sexistes, sexuelles, le bizutage et les discriminations.

Il revient aux organisateurs de s'assurer qu'aucune pratique assimilable à du bizutage, du harcèlement, de la discrimination, de la soumission chimique ne se déroulera dans le cadre de leurs activités, notamment lors des soirées week-ends intégration.

L'université se réserve le droit de suspendre de retirer ce label en cas de trouble à l'ordre public ou atteinte à la réputation de l'établissement.

Sources :

- univ-tours.fr/l-universite/le-reglement-interieur-de-luniversite-de-tours
- Charte VSS & Bizutage
- Charte des manifestations festives
- Charte des associations étudiantes
- Règlement intérieur

Signalement des situations de violences, de harcèlement, de discriminations et de bizutage

A l'Université de Tours : Vous pouvez contacter



Au sein de Polytech : Vous pouvez rencontrer en toute confidentialité

Karine Savary (karine.savary@univ-tours.fr)
ou
Julie Gasparini (julie.gasparini@univ-tours.fr)
ou
Nathalie Batut (nathalie.batut@univ-tours.fr)

qui seront toujours présentes pour vous écouter, vous soutenir et vous accompagner.

Vous pouvez également écrire à la mission égalité de Polytech Tours mission.egalite.epu@univ-tours.fr qui vous orientera vers les services compétents.

Enfin vous pouvez contacter la référente VSS Aurore LHERITIER du site Portalis (aurore.lheritier@univ-tours.fr)

1.1.3 Charte informatique

« Charte de l'Université pour le bon usage de l'informatique et des réseaux » : Une charte du bon usage des moyens informatiques de l'Université de Tours définit les règles d'utilisation des ressources informatiques en précisant quels sont les droits et les obligations de chaque utilisateur. (Conseil d'Administration du 17/12/1996).

Tout utilisateur est responsable de son utilisation des ressources informatiques ; il s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique, et aux relations internes et externes de l'établissement. En outre les utilisateurs ne respectant pas les règles et obligations définies dans cette charte sont passibles de sanctions internes à l'établissement.

Elle doit être signée par chacun de nos élèves lors de son inscription.

1.1.4 Propriété industrielle et confidentialité

L'Université de Tours et ses partenaires de formation et de recherche mettent à disposition des élèves des matériels, documents, ouvrages, logiciels, etc. Ceux-ci ne peuvent en aucun cas être utilisés dans un autre environnement que celui qui leur a été défini, ni dans un autre but que celui de la formation des élèves. En particulier, l'usage d'un logiciel doit être strictement conforme aux dispositions prévues par la licence.
Conformément à leurs contrats d'apprentissages, les élèves-ingénieurs apprentis s'engagent à garder confidentielles, toute au long de leur formation, les informations techniques, commerciales, financières, ou de toute autre nature, relatives aux entreprises qui les accueillent en apprentissage et dont ils pourraient avoir connaissance. Toutefois, cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux travaux internes à l'école réalisés par les apprentis.

1.1.5 Section disciplinaire

En cas de manquement à l'une de ces règles, l'élève sera convoqué par la section disciplinaire de l'Université de Tours. Les sanctions encourues vont du simple avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement de l'enseignement supérieur.

1.2 Vie de l'apprenti

1.2.1 Service de scolarité

Les personnels du service de scolarité gèrent votre dossier administratif, de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales…

La carte étudiante est un outil indispensable pour votre quotidien dans le monde universitaire (examens, bibliothèques, restauration…).
De format carte bancaire et alliant différentes technologies, elle sera votre titre d'identification visuel (photo intégrée) et électronique (salles sécurisées, émargement…) au sein de l'Ecole et de l'Université.
En raison de sa technologie avancée, cette carte nécessite une protection particulière.
Retrouvez toutes les informations relatives à votre carte Atout'Centre dans votre ENT.

ATTENTION, ne la perdez pas, il vous en coûterait 15€ pour la faire refaire.

LA CARTE ÉTUDIANTE EUROPÉENNE pour faciliter la mobilité étudiante
La carte a également pour objet de créer un statut d'étudiant à l'échelle européenne. Grâce à cette carte, un étudiant inscrit dans un établissement adhérent pourra faire valoir ses droits en tout lieu et auprès de tous les fournisseurs ayant défini une offre de service réservée aux étudiants.
Cette carte étudiante européenne établit une identité numérique et graphique commune à tous les étudiants d'Europe.



Tout étudiant inscrit dans un établissement adhérent à la carte européenne aura imprimé sur sa carte un QRCode qui stocke l'URL d'interrogation du service de vérification de statut de l'étudiant proposé par la plateforme d'échange.

Cependant, **l'étudiant garde la liberté de valider ou non son inscription dans le dispositif de la carte européenne. En cas d'adhésion**, les données suivantes seront transmises à la plateforme européenne (plateforme European Student Card Router ou ESC-R, géré par le CNOUS : esc.support@cnous.fr) : adresse mail de l'étudiant.e, le CSN (numéro unique) de la carte, son statut et sa date de fin d'inscription. La reconnaissance électronique du statut de l'étudiant à partir du QR-Code de sa carte sera alors activée et disponible sur tous les campus en Europe.
Les données étudiantes seront conservées de manière sécurisée. Elles sont supprimées en fin de droit ou sur demande de suppression par l'établissement. L'étudiant dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel ou leur rectification. Il a également le droit de retirer son consentement à tout moment. Vous pouvez, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

1.2.2 Orientation et Insertion Professionnelle

La **Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle** met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.
N'hésitez pas à les rencontrer au 60, rue du Plat d'Etain – Bât A - à Tours. ☎ 02 47 36 81 70
Elle vous propose :

- ✓ Des conseils personnalisés pour cibler les entreprises et préparer vos candidatures,
- ✓ Des ateliers CV/Lettre de motivations tout au long de l'année,
- ✓ Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : le Réseau Pro RPRO accessible via la page d'accueil du site Internet de l'Université www.univ-tours.fr ou directement sur https://rpro.univ-tours.fr/

Vous y trouverez bien sûr des offres de stage, de job étudiant, d'alternance et de premier emploi mais également des actualités et événements autour de ces thématiques : ateliers, visites d'entreprises, jobs datings, rendez-vous de l'emploi régionaux ou nationaux… ainsi que de nombreux conseils pour vos candidatures et démarches.

Vous bénéficiez d'un espace candidat personnel où vous retrouvez vos offres favorites, candidatures et pouvez configurer des alertes pour recevoir les offres correspondant à vos critères. Vous pouvez y mettre à jour votre profil et ajouter un CV pour améliorer votre visibilité. Découvrez également de très nombreux articles thématiques de notre partenaire Welcome to the Jungle sur "la vie au travail".

Rpro est accessible depuis votre ENT ou sur https://rpro.univ-tours.fr Rejoignez plus de 17 000 membres du réseau ! Etudiants, alumni, enseignants et recruteurs peuvent partager, déposer des offres, candidater et se rencontrer à travers cette plateforme !

Le **réseau Polytech** met à disposition de l'ensemble des étudiants un accès à un **career center Polytech** sur la **plateforme Jobteaser.** Les comptes sont créés en début d'année universitaire et l'accès est possible soit directement sur https://polytech.jobteaser.com/fr/users/sign_in?back_to_after_login=%2F soit en passant par le site Web de Polytech Tours, rubrique Entreprises / Stages, Projets. Ce career center permet d'accéder à l'ensemble des offres de stages au niveau du réseau Polytech.

Un forum Stage-Emploi a lieu chaque année mi-novembre sur le site des Deux-Lions.
Pour plus d'infos suivez les réseaux sociaux de Polytech Tours.

Une convention de partenariat a été signée le 27 juin 2014 entre 11 entreprises du secteur local, le rectorat et les Universités de Tours et d'Orléans. Cette convention vise à mieux accompagner les élèves en situation de handicap du lycée vers l'enseignement

supérieur jusqu'à l'insertion professionnelle. Les élèves ingénieurs concernés peuvent se rapprocher de ces entreprises pour leur recherche de stage.

1.2.3 Santé

Prendre soin de sa santé, c'est réunir les conditions physiques, psychiques et sociales pour mener à bien ses études. Les professionnels du Service de santé universitaire (SSU) se tiennent à la disposition des étudiants de l'université de Tours et d'établissements conventionnés pour répondre à leurs besoins en termes de :

- Consultations individuelles, préventives mais aussi curatives depuis l'ouverture du centre de santé à Tours ;
- Prévention collective en proposant des actions menées par l'équipe des professionnels de santé et des Étudiants Relais Santé (ERS)
- Mesures d'accompagnement de diverses situations de handicap.

Une attestation de passage pourra vous être fournie sur demande.

60, Rue du Plat d'Etain / Bâtiment H (1er étage) / 37020 TOURS CEDEX 1 / ☎ 02.47.36.77.00 / ssu@univ-tours.fr

Élève ingénieur en situation de handicap

L'élève ingénieur en situation de handicap doit prendre contact avec le Service de Santé Universitaire (SSU). Un examen de son dossier médical permettra de statuer si l'élève ingénieur a besoin d'un accompagnement dans le cadre de ses études supérieures et s'il est nécessaire qu'il bénéficie de dispositions particulières pour sa réussite : majoration du temps de composition, utilisation de matériel spécifique, assistance d'une secrétaire…

Ce rendez-vous est à renouveler chaque année.

Vous disposez de référents handicap qui sont à votre écoute, au sein de Polytech Tours :

- Référente handicap administrative : Madame Amélie PLUMEREAU (contact : amelie.plumereau@univ-tours.fr)

Dans ce cadre, dès que la situation de handicap d'un élève est connue, un suivi resserré est instauré au sein de Polytech Tours. Un contrat individuel d'inclusion et d'adaptation est mis en place ainsi que des rencontres avec l'élève ingénieur pour adapter le suivi des études et les évaluations en cas de situation sévère. L'élève ingénieur est informé de toutes les adaptations mises en œuvre pour favoriser sa réussite. Ces éléments sont consignés dans le dossier de l'élève ingénieur.

La Mission Handicap est à la disposition des étudiants pour mettre en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte globale et individualisée de leurs besoins.
Mission Handicap : 60 rue du Plat d'Etain – Tours ; Contact : handicap@univ-tours.fr

1.2.4 Aides sociales et financières

Attention, les aides ci-dessous ne s'adressent pas spécifiquement aux apprentis, et certaines leurs sont d'ailleurs inaccessibles. En revanche, les OPCO peuvent fournir des aides spécifiquement pour les alternants.

Aide au mérite : accordée aux étudiants titulaires d'une mention "très bien" à la dernière session du baccalauréat et bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou d'une allocation annuelle spécifique. Plus d'infos sur https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/

Pour toutes les informations sur les aides

- CROUS, Dossier Social Étudiant
- Aides à la mobilité Parcoursup
- Exonérations des frais d'inscription
- Aides alimentaires, vestimentaires
- Lutte contre la précarité menstruelle

... rendez-vous sur : https://www.univ-tours.fr/campus/vie-pratique/les-aides

L'aide à la mobilité internationale : Cette aide est limitée et s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant un trimestre ou un semestre d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire. Ces derniers doivent constituer un dossier auprès de la Direction des Relations Internationales de l'Université.
http://international.univ-tours.fr/ ou internat@univ-tours.fr

Le FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence) Cette aide se présente sous deux formes :

- Une aide ponctuelle qui concerne les étudiants rencontrant momentanément de graves difficultés.
- Une aide annuelle qui concerne les étudiants en situation de rupture familiale, d'indépendance avérée, de reprise d'études après l'âge de 28 ans**.**

Le CROUS de Tours (sur rendez-vous) 18 allée Ferdinand de Lesseps, 37200 Tours ☎ 09 72 59 65 65

1.2.5 Vie associative

Le FSDIE (Fonds de solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes)
Ce fonds est constitué d'une somme prélevée sur les droits d'inscription réglés par l'étudiant afin d'aider les **actions d'amélioration de la vie étudiante et le développement de projets culturel, citoyens, sportifs, humanitaires.**
Les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'Université dans la rubrique « vivre à l'université – Vie associative ». Ils doivent être déposés au SEF.

La culture : Le Passeport Culturel Etudiant (PCE), le sésame de la découverte culturelle à petit prix !
Plus de 60 lieux culturels partenaires vous ouvrent leur porte : théâtre, musique, opéra, festivals, cinéma, danse, musées... vous y trouverez forcément de quoi vous réjouir. *Optez pour une année riche de sensations et d'émotions avec votre **PCE** !*

Le programme : www.pce.univ-tours.fr ou sur Facebook et instagram @pce.univtours
Où acheter un PCE ?
• Lors de mon inscription, je coche la case PCE sur mon dossier d'entrée à l'université,
• Ou toute l'année au service culturel, bureau 109 du site des Tanneurs, avec 8€ et ma carte d'étudiant.

Bonus
Vous avez le PCE ? On vous offre le Pass A la Culture (PAC) de l'université d'Orléans. Bénéficiez ainsi d'une multitude de réductions dans les salles, festivals… de toute l'académie (Astrolabe, Printemps de Bourges…).
Le PCE vous est proposé par le CLOUS, la ville de Tours, le conseil départemental d'Indre-et-Loire, la DRAC Centre et l'université de Tours.

1.2.6 Sport

Le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) assure l'organisation, l'enseignement et l'animation des activités physiques, sportives et de plein Air.
Retrouvez toutes les informations sur https://www.univ-tours.fr/campus/accueil-sport-1/accueil-sport

Activités sportives dans le cadre de l'Université proposées par le SUAPS
De nombreuses activités sont mises en place par le SUAPS : Athlétisme, activités aquatiques, activités d'expression, sports collectifs, sports de raquettes, sports de combat, etc.
Vous pouvez choisir de pratiquer une activité en tant que loisir.

SUAPS - 14 avenue Monge - 37200 Tours - 02.47.36.70.24 - suaps@univ-tours.fr

Activités sportives dans le cadre de l'école proposées par le BDE – Club BDS
Le Club BDS offre des activités en sports collectifs et individuels (football, basket, volley-ball, tennis, etc.). Il représente Polytech Tours dans les différents championnats universitaires et dans les tournois des grandes écoles ainsi que lors des rassemblements du Réseau Polytech et autres manifestations locales comme les 10 & 20 kilomètres de Tours …
Club BDS – 64 avenue Jean Portalis – 37200 TOURS – Tél. : 02.47.36.14.06
polytechtours.bds@gmail.com ; https://www.instagram.com/bdspolytechtours/

1.2.7 Outils numériques

L'Environnement Numérique de travail (ENT)
Vous pouvez accéder à distance aux informations de votre établissement (nouveautés, offre de formation, emploi du temps, cours en ligne, etc.)



Cet espace de travail, d'échanges et de documentation sera incontournable pendant la durée de vos études à l'Université de Tours.
Grâce à l'identifiant sécurisé (mail + mot de passe) qui vous a été remis lors de votre inscription administrative et à une adresse internet http://ent.univ-tours.fr, vous pourrez accéder sur place ou à distance à tous les services en ligne de notre établissement : inscriptions pédagogiques, consultation des emplois du temps, cours en ligne, documentation électronique, messagerie, etc.
L'ENT est un véritable outil de travail et de communication entre vous, les enseignants, l'Administration et les autres étudiants. Pensez à vous connecter régulièrement pour consulter votre messagerie, suivre les démarches d'inscription et les actualités de l'établissement.

Grâce au WIFI
Vous pouvez accéder à internet à partir de l'ensemble des sites de l'Université. Il vous suffit de lancer votre navigateur internet à partir de votre ordinateur équipé d'une carte WIFI, puis de vous identifier (adresse email, mot de passe).

La Bibliothèque de l'ENT
Dans la rubrique « Bibliothèque » de l'ENT, vous trouvez des informations pratiques pour mieux connaître et utiliser la bibliothèque et ses services.
Cette rubrique vous permet de gérer votre dossier lecteur et d'accéder en ligne à la documentation dont vous avez besoin.
La bibliothèque sur l'ENT, c'est :

- Faire des recherches bibliographiques de documents disponibles sur les sites de Tours et de Blois mais aussi sauvegarder vos recherches et leurs résultats ou poursuivre ces recherches dans d'autres catalogues ou bases de données sur le web.
- Gérer votre dossier personnel : connaître la situation de vos prêts, prolonger des emprunts en cours, réserver des documents déjà empruntés par un autre lecteur, suggérer de nouveaux achats, transmettre vos demandes de PEB

- Consulter la documentation en ligne : revues en texte intégral, E-books, dictionnaires et encyclopédies, bases de données bibliographiques, travaux d'étudiants en ligne et en texte intégral.

La plate-forme pédagogique Celene (Cours En Ligne et Enseignement Numérique pour les Etudiants)
Pour accéder aux cours déposés par les enseignants et approfondir les enseignements en présentiel, la plate-forme pédagogique Celene vous propose :

- Des cours et travaux dirigés en ligne
- Des fichiers pédagogiques audio et vidéo
- Des quizz, tests de connaissances et sondages
- Des espaces de travail collaboratif
- Des forums de discussion, des chats, des Wiki

Office 365
L'université de Tours a souscrit à l'offre Microsoft Office 365 destinée aux universités, qui permet de disposer des services dans l'environnement professionnel (version en ligne ou locale). En plus des traditionnels outils de bureautique, les élèves ingénieurs disposent de :

- **Teams :** pour suivre en synchrone les enseignements à distance
- **OneDrive :** un espace de 1To est disponible pour stocker les documents de travail

1.2.8 Le COOL : Centre Ouvert Ouvrages et Langues

Quelle que soit votre spécialité, que vous soyez étudiants ou personnel, vous êtes, à tout moment, bienvenus au COOL : un nouvel espace inspirant d'échanges et d'apprentissage !
Cet espace fusionne les bibliothèques spécialisées en Aménagement, Environnement, Informatique, Mécanique, Electronique et le Centre de Ressource en Langues, CRL de Polytech.
Conçu comme un lieu de vie, de travail et de découverte, le COOL propose un environnement chaleureux, flexible et stimulant pour apprendre autrement.
Que vous veniez pour emprunter un livre, réviser, travailler en groupe, pratiquer une langue, préparer un projet, lire, échanger ou simplement faire une pause ou déjeuner sur place avec votre propre repas, le COOL s'adapte à vos usages et à votre rythme.
Un espace de 745 m² pensé pour vous et avec vous, vous y trouverez :



Et surtout une équipe de professionnels disponible pour vous accompagner à chaque étape de vos recherches, pour vous orienter dans l'utilisation des ressources… dont un bibliothécaire américain pour vous entrainer à la pratique de l'anglais *every day* ! Vous y travaillerez aussi très souvent avec votre Team profs de langues !
Profitez des Châteliers, du coaching au quotidien et des temps forts (escape game, fêtes de Thanksgiving, St. Patrick's Day, ...) tout au long de l'année.

Suivez le programme dans la Cooletter et au COOL !
Pascale Le Halper (Responsable)
Emmanuelle Denis / Scott Onak
Ann Simonet (Correspondante langues)
Tél : 02 47 36 14 60 / Mail : bibliotheque.polytech@univ-tours.fr

1.2.9 BDE (Bureau Des Elèves) de Polytech Tours

Le BDE (Bureau Des Elèves) est l'association qui s'occupe des activités associatives étudiantes et qui rassemble les différents clubs et tous les services offerts aux élèves ingénieurs.
Les clubs du BDE sont les organes les plus actifs de l'association. Ils sont nombreux et variés et peuvent être créés à la demande d'un groupe d'étudiants motivés. Il s'agit souvent de services, de loisirs ou de participations à de grands concours. Leur liste est présentée dans un livret distribué en début d'année pas le BDE.

Tout au long de l'année, le BDE vous proposera des événements et des soirées très variés tels qu'un barbecue (généralement en début et fin de d'année), la soirée de remise des diplômes, la soirée de noël, des soirées avec d'autres associations, ou encore des événements plus discrets comme une soirée cinéma, un apéritif après des examens, etc.

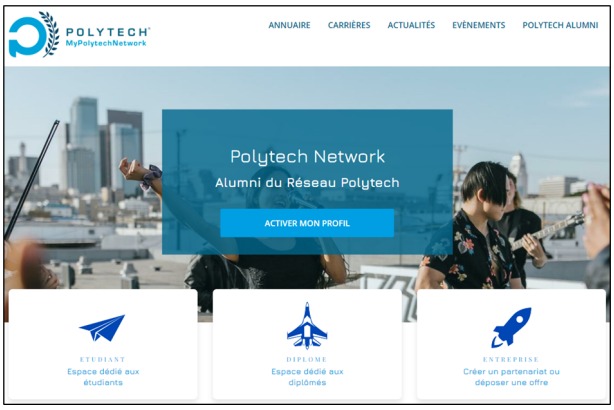
Chaque soirée est régie par un règlement arrêté par l'association ; de ce fait, chaque personne qui y participe se doit de le respecter. Le BDE se réserve le droit d'expulser de la soirée les contrevenants. **Rappel : une convention (BDE, Polytech Tours) doit obligatoirement être établie, auprès du Responsable Administratif de Polytech Tours, pour toute manifestation ayant lieu dans les locaux de Polytech Tours, et ce au minimum 5 jours avant la date de la manifestation.**
Dans ce cadre, toute consommation de **boissons alcoolisées est formellement interdite**.

1.2.10 Association des anciens : AIPT et Fédération des Alumni

Être étudiant au sein de Polytech Tours, c'est faire un premier pas dans la famille Polytech qui compte environ 100 000 diplômés dont 10 000 issus de Polytech Tours et des écoles qui lui ont donné naissance (EIT, E3i et CESA).

L'association **Anciens et Ingénieurs Polytech Tours (AIPT)** a pour mission de développer et d'animer le réseau des Ingénieurs et Anciens, diplômés de Polytech Tours mais aussi de favoriser les contacts entre les Anciens et les Élèves de Polytech Tours. Elle dispose d'une Base de Données des Anciens du réseau Polytech (base de données avec les contacts professionnels de tous les anciens mis à jour chaque année - accessible via www.aipt.eu). Elle contribue à l'évolution de la formation en tant que Diplômé (sièges au Conseil Plénier de l'École, participations aux Conseils de Perfectionnement de l'École...). Elle permet aussi de proposer différentes activités comme les traditionnels afterworks ou des conférences.

L'AIPT est un point d'entrée pour les recherches de stages ou pour avoir une meilleure vision des débouchés ou des types de postes accessibles après une formation à Polytech Tours. L'équipe est disponible pour échanger tout au long de votre cursus d'élève ingénieur et même après votre diplomation, pour vous accompagner dans votre projet professionnel. Elle participe à la vie de Polytech Tours et propose, une fois par an, une rencontre à destination des 4A et 5A dans le but d'échanger avec des diplômés sur les débouchés professionnels.



Retrouvez-nous sur www.aipt.eu et également sur LinkedIn (Anciens et Ingénieurs de Polytech Tours - https://www.linkedin.com/company/85977616)

L'AIPT, au même titre que les autres associations d'anciens des écoles Polytech en France est membre de la **Polytech Alumni,** la fédération des Alumni du réseau Polytech (sous le même principe que la FEDERP - Fédération des Élèves du Réseau Polytech - pour les BDE du réseau Polytech)

1.2.11 Clés de la réussite

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Donner du sens à mes études », « Prendre conscience de mes compétences », « Comment prendre des notes »...

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations »
sur le site www.univ-tours.fr - Mèl : clesdelareussite@univ-tours.fr

1.3 Régime spécial d'études

Qu'est-ce que le RSE ?
Le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant sous certaines conditions de pouvoir bénéficier d'aménagements de sa scolarité (aménagements d'emploi du temps ou autre). L'étudiant en RSE peut choisir de bénéficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble. Les étudiants RSE sont autorisés à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir à l'appui l'emploi du temps le justifiant suffisamment à l'avance.
Plusieurs conditions permettent de justifier une demande à bénéficier du RSE. Cependant le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage.
Néanmoins, l'Ecole a déjà accueilli, par exemple, des sportifs de haut niveau (SHN) dans une spécialité par apprentissage : un accord a été trouvé entre tous les acteurs (incluant l'entreprise d'accueil) et a donné lieu à la rédaction d'un aménagement pédagogique spécifique.
Ainsi, en apprentissage, des aménagements peuvent être étudiés, au cas par cas, mais sans garantie d'octroi cependant. Il convient donc de prendre le plus tôt possible contact avec la direction des études pour étudier la situation.

1.4 Évaluation des enseignements et de la formation

Dans le cadre d'une démarche qualité, les actions suivantes sont menées afin de recueillir les avis des « parties prenantes » de nos formations.

Etudiants en formation
Un logiciel d'évaluation des activités pédagogiques (EVASYS) est en place. Les élèves ingénieurs doivent obligatoirement répondre aux enquêtes qui leur sont soumises. Une évaluation des enseignements est également réalisée sous la forme de réunions bilan. Ces évaluations sont réalisées en fin de semestre et d'année. D'autre part, une réunion mensuelle a lieu entre les représentants étudiants, les associations et le Directeur de l'Ecole.

Etudiants stagiaires
Sur la base de questionnaires, les organismes et entreprises d'accueil de nos stagiaires donnent une appréciation sur la formation. Les stagiaires répondent également à des questionnaires portant sur le vécu du stage. Des enseignants font un suivi en temps réel des stages.

Anciens étudiants et milieux professionnels
Le conseil de perfectionnement des spécialités, les enquêtes menées auprès des anciens étudiants sur les évolutions professionnelles et les contenus attendus, permettent également de mener une évaluation permanente des enseignements.

Nouveaux arrivants
Un questionnaire « Réseau Polytech » est rempli par les candidats admissibles lors des entretiens. Des questionnaires (école ou spécialité) sont soumis aux nouveaux arrivants.

REGLEMENT DES ETUDES

Des spécialités d'ingénieurs en apprentissage de Polytech Tours

Version du RDE adoptée par le Conseil plénier le 29 juin 2026

2 LES SPECIALITES PAR APPRENTISSAGE ET LE REGLEMENT DES ETUDES

2.1 Présentation et structure

2.1.1 ITII et objectifs de la formation

Les formations Électronique et Génie Électrique en Apprentissage (EGEA), Informatique et Systèmes Intelligents Embarqués (ISIE), et Mécanique et Matériaux (MMA), toutes trois proposées par apprentissage, sont proposées en partenariat avec l'Institut des Techniques d'Ingénieurs de l'Industrie (ITII Centre Val de Loire). L'ITII une structure de collaboration entre les milieux professionnels et universitaires de la région pour l'organisation de la formation. Ses objectifs sont de créer, grâce à la formation par apprentissage, des ingénieurs de terrain ayant une expérience professionnelle forte avec le milieu industriel. La formation s'appuie sur une situation réelle de travail en entreprise conçue pour être formative. Les futurs ingénieurs apprennent leur métier en entreprise et à l'école. Ils sont alors immédiatement opérationnels.
Ses partenaires sont :

- L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de la Région Centre (UIMM RC).
- L'Université de Tours via son école d'ingénieurs Polytech Tours.
- L'organisation de l'enseignement est déléguée par l'ITII Centre Val de Loire à l'Université de Tours en collaboration avec :
 - Le CFAI Centre Val de Loire pour l'apprentissage qui aide notamment les candidats pour le placement en entreprise.
 - L'École Polytechnique de l'Université de Tours qui est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs à délivrer le titre d'ingénieur diplômé par la voie de l'apprentissage.

Au travers de ses spécialités par apprentissage, et en partenariat avec l'ITII, l'École Polytechnique de l'Université de Tours se donne pour objectifs de :

- Spécialiser chaque ingénieur diplômé dans la conception et le développement de systèmes de contrôle-commande à application industrielle,
- Développer les capacités de chaque ingénieur diplômé en termes de gestion d'activités ou de projets, et d'encadrement d'équipe opérationnelle, afin de lui permettre ultérieurement d'élargir ses compétences et ses responsabilités dans le management.

Pour atteindre ces objectifs, la formation proposée par l'École Polytechnique de l'Université de Tours couvre l'ensemble des fonctions qui concourent à la gestion de projets dans les spécialités concernées. Elle apporte des compétences scientifiques et techniques mais aussi des capacités de management des hommes, des machines et des projets. Une attention particulière est portée à l'anglais afin de communiquer tant au niveau national qu'international.

A l'entrée dans le cursus, l'étudiant-apprenti signe un contrat d'apprentissage avec une entreprise partenaire de l'ITII Centre pour une durée de trois ans. Il est ainsi salarié de cette entreprise.
Durant ces trois années, l'étudiant-apprenti recevra à la fois une formation académique dispensée par l'École Polytechnique de l'Université de Tours, et bénéficie à ce titre de tous les dispositifs pédagogiques de l'Université, et une formation « de terrain » dispensée en entreprise. Le temps de ces deux formations est globalement réparti équitablement sur les trois années de cursus ; au terme de sa formation l'ingénieur diplômé aura passé de l'ordre de 50 à 60% de son temps de formation en entreprise.

2.1.2 Formation académique

Environ 1800 heures de formation académique sont dispensées par l'École Polytechnique de l'Université de Tours pendant les trois années du cursus. Ces heures de face à face pédagogique sont réparties comme suit :

Année / semestre	*Spécialité EGEA*	*Spécialité ISIE*	*Spécialité MMA*
Semestre 5	346	321	339
Semestre 6	328	334	323
Total Année 3	674	655	662
Semestre 7	310	313	325
Semestre 8	299	281	292
Total Année 4	609	594	617
Semestre 9	429	541	501
Semestre 10	2	9	12
Total Année 5	431	550	513

A ces heures de formation académique, s'ajoutent entre 50 et 70 heures de consolidation des prérequis en mathématiques, électronique, informatique et/ou mécanique et construction mécanique (selon spécialité), dispensées en année 3, ainsi que 100 à 130 heures de soutien en anglais (variable selon niveau).

Les maquettes pédagogiques en vigueur à ce jour sont décrites en annexe 2. On peut noter une grande importance donnée à l'anglais afin d'une part de renforcer l'aptitude à communiquer au niveau international et d'autre part de permettre aux apprentis d'atteindre le niveau requis par la Commission des Titres d'Ingénieur pour l'obtention du diplôme.

NB : Des modifications mineures peuvent y être apportées en cours d'année en commission pédagogique afin de répondre à des impératifs nouveaux ou à des opportunités ponctuelles. Ainsi, en réponse aux besoins de la formation, les maquettes pédagogiques peuvent être actualisées dans le livret de l'apprenti mis à disposition en début de chaque année.

Les enseignements de cette partie académique de la formation sont dispensés par des enseignants et enseignants-chercheurs de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours mais également par des intervenants extérieurs professionnels et spécialisés, souvent experts de leur domaine.

2.1.3 Formation en entreprise

Pour garantir la cohésion d'ensemble de la formation, les dispositifs suivants sont mis en place : pendant toute la durée de son apprentissage, l'apprenti ingénieur est encadré par deux tuteurs :

- un tuteur académique, membre de l'équipe pédagogique de la formation,
- un tuteur industriel.

C'est l'action concertée des deux tuteurs dans le suivi de la montée en compétences de l'apprenti, et notamment dans la définition et le suivi des projets ou mini-projets, à l'école et en entreprise, qui assurera l'efficacité de son encadrement.
Un carnet de suivi, qui doit être tenu à jour par l'apprenti, est mis en place comme moyen privilégié de communication entre l'apprenti et ses tuteurs.

2.2 Organisation du cursus

2.2.1 Définition des semaines et horaires de travail

Les séquences en entreprise sont constituées de semaines de travail à plein temps respectant les conditions de travail spécifiques à l'entreprise d'accueil incluant notamment les jours de congés payés, de RTT *etc.*

Les semaines académiques sont constituées en moyenne d'une trentaine d'heures d'enseignement encadré, auxquelles s'ajoutent les heures de travail personnel ou en groupe, de recherche de documentation, de projet... Sauf disposition particulière validée explicitement par l'équipe pédagogique, les périodes de « travail autonome » inscrites à l'emploi du temps sont obligatoires et doivent se faire physiquement au sein de l'école.
Les enseignements sont dispensés du lundi au vendredi sur les créneaux horaires standards suivants : 8h15-10h15 ; 10h30-12h30 ; 14h00-16h00 ; 16h15-18h15.
Pour satisfaire les contraintes de planification des enseignements, certaines séances peuvent avoir lieu ponctuellement en dehors de ces horaires. A titre très exceptionnel, certaines séances peuvent être organisées du lundi au vendredi jusqu'à 20h15, ou le samedi matin entre 8h15 et 12h30.

2.2.2 Alternance

L'alternance école/entreprise est organisée comme suit sur les trois années de la formation :

1ère année d'apprentissage (dite « année 3 » ou 3A) **:**
Les semaines à l 'école et en entreprise s'alternent par périodes de 3 à 4 semaines au début de l'année puis elles sont progressivement de plus en plus longues pour atteindre de l'ordre de 5 à 6 semaines en fin d'année.
En début d'année, après une période académique initiale de consolidation des prérequis, les premières périodes en entreprise permettent aux apprentis de connaître le domaine industriel dans lequel ils vont évoluer et de réaliser leurs premiers travaux dans leurs secteurs d'activité. En fin d'année, une période industrielle de deux mois a pour objet la réalisation d'un premier projet de plus grande envergure.

2ème année d'apprentissage (dite « année 4 » ou 4A) **:**
Les périodes à l'école et en entreprise s'alternent sur une base proche de l'année précédente, avec des périodes éventuellement un peu plus longues pour que l'apprenti puisse mettre en place les premiers projets importants de son parcours industriel.
Une période en entreprise de 2 à 3 mois fait le lien entre la deuxième et la troisième année d'apprentissage.

3ème année d'apprentissage (dite « année 5 » ou 5A) **:**
L'alternance sera plus longue : 5 mois ½ en formation académique et 6 mois ½ en entreprise. Le but de cette longue présence en entreprise est de rendre possible la réalisation d'une conséquente mise en situation avec prise de responsabilité technique autant que non technique.

Le planning d'alternance pour l'année en cours est présenté en annexe 1. Il présente les périodes d'alternance académique et en entreprise, ainsi que les périodes *suggérées* pour la mobilité industrielle à l'étranger.
Le planning est figé pour l'année en cours et est actualisé annuellement, la structure globale de l'alternance pouvant faire l'objet de menus ajustements.

Pour satisfaire des contraintes de planification, certaines évaluations à l'école peuvent ponctuellement avoir lieu pendant les périodes en entreprise. Une contrainte légale oblige l'entreprise à rendre l'apprenti disponible pour participer à l'évaluation. Pour autant, Polytech fait son maximum afin de réduire le nombre de telles situations.

2.2.3 Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique des spécialités par alternance est définie comme suit :

	Spécialité EGEA	***Spécialité ISIE***	***Spécialité MMA***
Responsable de la formation		*M. Romain Raveaux*	
Directeur des études	M. Jean-François Michaud	M. Carl Esswein	M. Luc Coubes
Planificateur (chargé des emplois du temps)	M. Julie Gasparini	Mme Julie Gasparini / M. Carl Esswein	Mme Samallia Amat
Responsable année 3	M. Etienne Lemaire	Mme Tifenn Rault	M. Gilles Laschon
Responsable année 4	S/O	M. Alexis Rolland	M. Arnaud Duchosal
Responsable année 5	S/O	M. Frédéric Rayar	Mme Lena Costecalde
Responsable tutorat	Mme Nathalie Batut	M. Pascal Makris	M. Guillaume Burlot
Responsable mobilité internationale	M. Pierre Montalbano	M. Mathieu Delalandre	M. Pierre Montalbano
Secrétariat, scolarité	Mme Sylvie Belair	Mme Sylvie Belair	Mme Sylvie Bonnet

« *Le fil rouge du tutorat* », « *Le guide de la mobilité* » ainsi que les syllabus des années 3, 4 et 5 (cf. annexe 3) sont mis à disposition des apprentis et complètent le présent livret concernant :

- l'organisation des projets
- le contenu des enseignements (syllabus)
- la mise en place de la mobilité internationale
- le contenu et l'organisation du carnet de suivi

Le présent livret de l'apprenti est porté à la connaissance des élèves en début d'année universitaire. Les documents annexes sont disponibles en consultation électronique directement sur le site internet de l'école ou sur la plateforme Celene (Cf. liens en annexe).

2.2.4 Nature des enseignements

La formation comprend :

- des enseignements sous forme de cours, travaux dirigés, travaux pratiques ;
- des travaux personnels tutorés dans le cadre d'une pédagogie de projets ;
- des conférences et séminaires ;
- des activités d'investissement personnel ou collectif agréées par l'école.

Les apprentis peuvent être autorisés à suivre un semestre dans un établissement supérieur étranger, agréé par leur école, sous réserve de l'acceptation de l'entreprise.

Les maquettes d'enseignement (programmes, volumes horaires, répartition en UE, pondération des évaluations au sein d'une même UE) sont publiées annuellement. La version pour cette année est fournie en annexe 2.
En cas de force majeure (évènement exceptionnel type covid) :

- les enseignements peuvent se dérouler à distance avec des échanges asynchrones ou synchrones ;
- les enseignants et les élèves ingénieurs utilisent les outils privilégiés par l'université de Tours (CELENE et TEAMS) ;
- un plan de continuité répertorie l'ensemble des modifications apportées à la formation et aux modalités de contrôles des connaissances ; ce dernier est voté en conseil plénier de Polytech Tours.

2.2.5 Mobilité internationale

2.2.5.1 Présentation

Conformément aux préconisations de la CTI, il est recommandé que chaque apprenti effectue, pendant son cursus ingénieur, une ou plusieurs expériences à l'étranger. Cette mobilité est sans contraintes thématiques ou linguistiques, elle doit simplement se réaliser durant le cursus ingénieur et en dehors du territoire français. La forme peut être variée : semestre d'études, période en entreprise, séjour dans un laboratoire à l'étranger, emploi, séjour à titre personnel, *etc.*



L'expérience internationale est une des conditions de délivrance du diplôme.
Pour les apprentis en formation par apprentissage à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, la durée minimum exigée pour l'obtention du diplôme est de ***9 semaines****.*

La validation de l'expérience internationale s'effectue en jury d'Ecole (*cf.* §2.3.3) sur proposition de la commission REI.

2.2.5.2 Dispositifs administratifs

Le départ à l'étranger s'effectue sous la responsabilité de l'entreprise. La forme de la mobilité reste à la discrétion des entreprises, elle est en général encadrée par un des deux principaux statuts suivants :

Mise à disposition

Une CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE MOBILITÉ N'EXCÉDANT PAS QUATRE SEMAINES D'UN APPRENTI, CONDUISANT À LA « MISE À DISPOSITION » DE L'ALTERNANT AUPRÈS D'UNE ENTREPRISE OU UN ORGANISME OU CENTRE DE FORMATION ÉTABLIS DANS OU HORS DE L'UNION EUROPÉENNE, doit être signée.
Pendant la période de mobilité à l'étranger, le principe de l'alternance n'est pas obligatoire. Ainsi, l'apprenti peut réaliser uniquement de la formation en entreprise ou uniquement des enseignements en organisme de formation, lors de son séjour à l'étranger, ou bien alterner ces deux activités.
La convention définie par l'Arrêté du 22 janvier 2020 relatif au modèle de convention prévu aux articles R. 6222-67 et R. 6325-34 du code du travail, définit le cadre du déroulement de la période de mobilité du bénéficiaire du contrat d'apprentissage, dans une entreprise ou un organisme/centre de formation d'accueil, situé dans ou hors de l'Union européenne.
Les modalités d'accès à la protection sociale, les dispositions applicables en matière de durée du temps de travail, de repos et de congés et jours fériés, les dispositions en matière de santé et sécurité, les horaires et les équipements et produits utilisés ainsi que les informations relatives aux assurances en responsabilité civile et professionnelle sont précisées dans l'annexe administrative de la convention en question. Il en est de même, le cas échéant, pour les modalités d'évaluation et de validation des compétences acquises à l'étranger, et ce conformément au livret de l'apprenti.

Mise en veille
Une CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE MOBILITÉ D'UN APPRENTI, DANS UNE ENTREPRISE D'ACCUEIL OU UN ORGANISME OU CENTRE DE FORMATION ÉTABLI DANS OU HORS DE L'UNION EUROPÉENNE, CONDUISANT À LA « MISE EN VEILLE » DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ALTERNANT, doit être signée.
La convention définie par l'Arrêté du 22 janvier 2020 relatif au modèle de convention prévu aux articles R. 6222-66 et R. 6325-33 du code du travail, doit être conclue en vue d'organiser la période de formation dans ou hors de l'Union européenne, du bénéficiaire du contrat d'apprentissage dans une entreprise ou un organisme/centre de formation d'accueil, dans le cadre de la « mise en veille du contrat » entre l'alternant et l'employeur français.
L'apprenti peut effectuer une partie de son contrat à l'étranger pour une durée maximale d'un an. La durée d'exécution du contrat en France doit néanmoins être d'au moins six mois. Pendant la période de mobilité à l'étranger, le principe de l'alternance n'est pas obligatoire. Ainsi, l'apprenti peut réaliser uniquement de la formation en entreprise ou uniquement des enseignements en organisme de formation. Pendant la période de mobilité, le contrat de travail de l'alternant avec l'entreprise établie en France peut désormais être « mis en veille ». L'apprenti se voit donc appliquer les dispositions légales et conventionnelles en vigueur dans le pays d'accueil.
Les modalités applicables en matière de durée du temps de travail, congés, repos hebdomadaires et jours fériés, horaires applicables, équipements et produits utilisés, protection sociale, ainsi que les informations relatives aux assurances en responsabilité civile et professionnelle sont précisées dans l'annexe administrative de la convention. Il en est de même, le cas échéant, pour les objectifs généraux de la mobilité, les tâches à réaliser dans l'entreprise d'accueil ou les enseignements à suivre au sein de l'organisme/centre de formation d'accueil (incluant les modalités d'évaluation et de validation des compétences acquises à l'étranger), et ce conformément au livret de l'apprenti.

Finalement, à la discrétion des entreprises et des apprentis, la mobilité peut être aussi conduite sous la forme de mission d'entreprise ou sur période de congés.

2.2.5.3 Semestre d'étude

Les apprentis auront, au cours de leur formation, la possibilité de réaliser des semestres[4] d'étude à l'étranger. Compte-tenu des contraintes d'alternance, ces semestres d'étude interviennent en général au cours des années 4 ou 5 (2e et de la 3e année d'école d'ingénieur). La mise en place d'un semestre d'étude peut amener à adapter légèrement, uniquement pour les apprentis concernés, le planning d'alternance de l'année concernée.
Toute candidature à un semestre d'étude fera l'objet d'un dépôt et d'un examen par la commission REI. La commission REI se réserve le droit de donner une suite favorable ou non aux candidatures sur la base de différents critères comme (liste non exhaustive) le niveau académique, celui d'anglais ou encore le comportement général de l'apprenti.
Tout crédit acquis pendant la période d'études à l'étranger (conformément aux conventions du contrat d'études et au relevé de notes) sera transféré et comptabilisé en vue de l'obtention du diplôme de l'étudiant. Tous les éléments nécessaires par ailleurs à la validation de l'UE Parcours Industriel ou de l'année (carnet de suivi intégral, soutenance de projet industriel le cas échéant, …) restent requis.

2.2.5.4 Précautions

Tout apprenti en mobilité à l'étranger (en semestre d'étude ou pour tout autre motif) devra justifier :

- de la souscription d'un **contrat d'assurance couvrant, à l'étranger, sa responsabilité civile**
- d'un enregistrement sur le **site Ariane** (à partir du site du Ministère des Affaires Etrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr/)

L'apprenti devra également avoir pris toutes les mesures nécessaires, pour toute la durée de sa mobilité, afin d'assurer sa **couverture en cas d'accident ou de maladie**.

/!\ La mise en place d'un projet de mobilité est une démarche longue qu'il convient d'anticiper au maximum. Merci de vous rapprocher du responsable de la mobilité pour être accompagné sur le montage administratif de votre projet.

[4] Il peut également s'agir de périodes courtes, de l'ordre de 5 semaines, ne couvrant pas l'intégralité d'un semestre.

2.2.6 Évaluations

2.2.6.1 Évaluation de la formation académique

Les enseignements (matières, éléments constitutifs pédagogiques) sont groupés en Unités d'Enseignement (UE). Chaque UE assure une cohérence pédagogique entre diverses matières et contribue à l'acquisition de compétences identifiées. A chaque UE est associé un nombre fixé d'ECTS. A chaque année sont associés 60 ECTS exigibles définis dans la maquette pédagogique, ainsi répartis :

- en 3ème et 4ème années : 45 ECTS pour la partie pédagogique et 15 ECTS pour le parcours industriel
- en 5ème année : 30 ECTS pour la partie pédagogique et 30 ECTS pour le parcours industriel

La formation d'un ingénieur constitue un tout au sein duquel aucun enseignement ne peut être négligé. Les évaluations sont destinées à apprécier, à chaque étape de la formation, les acquis de l'apprentissage. Les évaluations sont effectuées au moyen d'épreuves qui peuvent être écrites, pratiques ou orales ; elles peuvent être liées à des projets ou à des périodes de formation en entreprise. Ces épreuves peuvent se dérouler en cours ou en fin d'année.
Les modalités d'évaluation sont fixées avant la fin du premier mois d'enseignement de l'année universitaire et sont communiquées aux apprentis.
Les résultats des différentes évaluations sont communiqués aux apprentis avant la tenue du jury ; toutefois cette communication est informative et est faite sous réserve de validation par le jury.

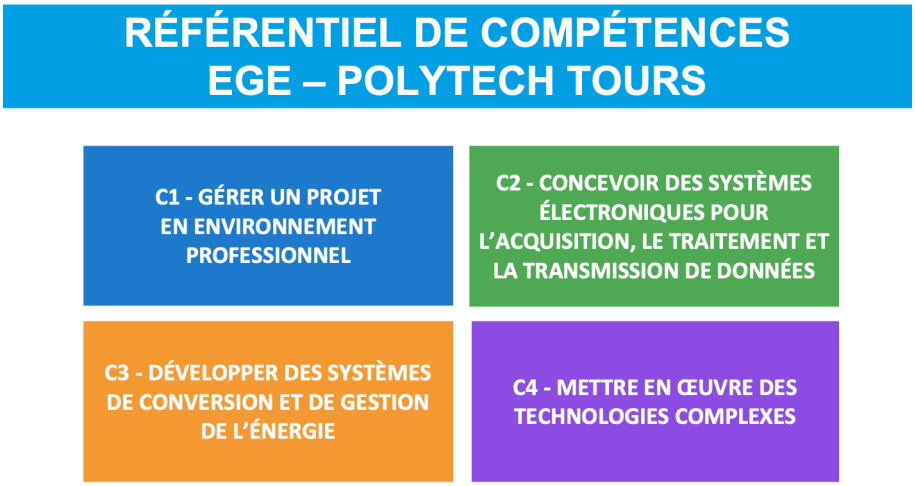
Lorsque des activités sont réalisées en groupe (en travaux pratiques, en projets, etc.), la contribution de chaque apprenti doit pouvoir être appréciée ; la notation et le cas échéant la décision de validation sont prononcées à titre individuel et peuvent être différentes pour chacun des apprentis d'un même groupe.

2.2.6.2 Résultats en entreprise

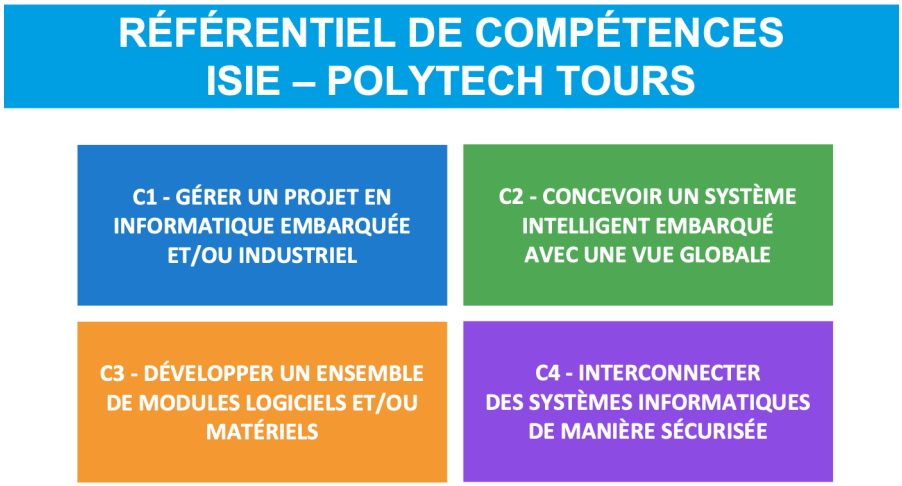
Deux évaluations distinctes seront effectuées. La première doit refléter l'évolution du comportement de l'apprenti et son aptitude à assurer un emploi de cadre ; la seconde correspond à l'évaluation des projets industriels. Elle devra tenir compte de la valeur technique et technologique, de la faisabilité et du coût de la solution proposée pour résoudre le projet qui a été confié à l'apprenti. La notation tiendra également compte du rapport écrit, le cas échéant, et de la soutenance orale. Les soutenances des projets industriels de la 4ème année et 5ème année sont obligatoires. La soutenance du projet industriel de la 3ème année est facultative ; sa tenue ou non est laissée aux appréciations des deux tuteurs de l'apprenti. Si celle-ci a lieu, elle est évaluée qualitativement mais ne donne pas lieu à une note.
En outre, le carnet de suivi faisant partie intégrante du parcours de l'apprenti, à la fois à l'école et en entreprise, sa rédaction est nécessaire tout au long de la formation. Aussi, à ce titre, le carnet de suivi (contenu et rédaction) est évalué tous les semestres en jury, et cette évaluation concourt à la validation des UE Parcours Industriel chaque semestre.

2.2.6.3 Évaluation des compétences

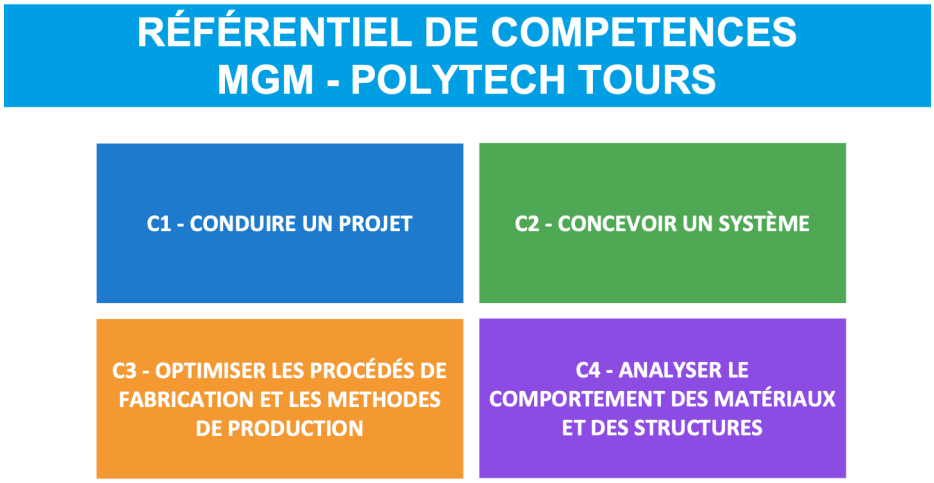
Dans une approche d'amélioration continue de la formation pour accompagner les élèves-ingénieurs apprentis vers la réussite et l'insertion professionnelle, l'approche par compétences est mise en œuvre dans les formations par apprentissage de Polytech Tours depuis la création de chacune des formations. Un travail des équipes pédagogiques avec l'aide du ITII Centre-Val de Loire et des entreprises partenaires a permis l'élaboration du référentiel des compétences des formations (*cf.* tab.1, tab.2 et tab.3) et des tableaux croisés compétences/unités d'enseignement (UE). Un travail de révision de ces référentiels a été effectué en 2025-2026.



Tab. 1 – Référentiel des compétences EGEA



Tab. 2 – Référentiel des compétences ISIE



Tab. 3 – Référentiel des compétences MMA

Ces référentiels sont également déclinés dans les syllabus, intégrant montée en compétence et évaluation des compétences (évaluation des compétences acquises et validées lors des mises en œuvre – projets et périodes en entreprises principalement). Concernant l'évaluation des compétences pour les périodes en entreprise, l'utilisation de grilles d'évaluation ainsi que d'une fiche de validation du parcours industriel donnent lieu à l'évaluation des compétences par les 3 parties prenantes (entreprise, école via le tuteur académique, apprenti en autoévaluation).

2.2.7 Règlement des épreuves d'évaluation

Pour se présenter à une épreuve d'évaluation, un apprenti doit être régulièrement inscrit pédagogiquement et administrativement.

2.2.7.1 Accès des candidats aux salles d'examen

L'apprenti doit :

- se présenter impérativement sur le lieu de l'épreuve avant le début de l'épreuve ;
- avoir sur lui toutes les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant actualisée, carte ou pièce d'identité) ;
- s'installer à la place réservée en cas de numérotation des places.

L'accès à la salle est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution du (des) sujet(s). Toutefois, à titre exceptionnel, le responsable d'épreuve pourra autoriser à composer un candidat retardataire. Aucun temps complémentaire de composition ne sera donné au candidat concerné. La mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal d'examen.

2.2.7.2 Consignes générales

L'apprenti doit :

- utiliser uniquement le matériel expressément autorisé et mentionné sur le sujet d'épreuve ;
- utiliser les copies et les brouillons mis à disposition par l'administration ;
- remettre sa copie au surveillant à l'heure indiquée pour la fin des épreuves.

L'apprenti ne peut pas :

- quitter définitivement la salle pour quelque motif que ce soit, dans la première moitié de la durée de l'épreuve après la distribution des sujets, même s'il rend copie blanche ;
- rester ou pénétrer à nouveau dans la salle une fois la copie remise.

Les apprentis qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y seront autorisés qu'un par un.

Pendant la durée des épreuves il est interdit :

- d'utiliser tout moyen de communication (téléphone portable, ordinateur, objet connecté ...) sauf conditions particulières mentionnées sur le sujet ;
- d'utiliser une IA générative sans autorisation explicite mentionnée sur le sujet ;
- de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur et d'échanger du matériel (règle, stylo, calculatrice, …) ;
- d'utiliser, ou même de conserver sans les utiliser, des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve.

2.2.7.3 Infraction, plagiat, fraude

Toute infraction aux instructions énoncées au § 2.2.7.2 ou tentative de fraude dûment constatée entraine l'application des articles R.712-9 à R 712-46 et R811-10 et R 811-11 du code de l'éducation relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Le plagiat consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source (ouvrage, documents sur internet, travail d'un autre élève, IA). Le **plagiat** est une **fraude.**
En cas de fraude, l'élève est susceptible d'être déféré en section disciplinaire de l'établissement et s'expose aux sanctions suivantes :

- L'avertissement ;
- Le blâme ;
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans - cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas 2 ans ;
- L'exclusion définitive de l'établissement ;
- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans ;
- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction prévue ci-dessus et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours entraine, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante ou du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours.

2.2.8 Assiduité

La présence à toutes les activités d'enseignement inscrites à l'emploi du temps ainsi qu'aux épreuves de contrôle est obligatoire. Des contrôles de présence, obligatoires en apprentissage, sont effectués durant les cours, TD, TP, séances de suivi du tutorat, séminaires, conférences, visites ou activités extérieures. Les apprentis doivent émarger à chaque séance. **Toute absence est signalée dès la fin du cours à la scolarité qui en réfère de droit au CFAI et à l'entreprise de l'apprenti concerné**. Seul un **arrêt de travail** peut justifier une absence. **L'apprenti dispose de 48 heures pour justifier son absence auprès du service scolarité.**

2.2.8.1 Absence lors d'une activité d'enseignement

Les modalités de justification et les éventuelles pénalités appliquées en cas d'absences injustifiées sont fixées comme suit :



Est considérée comme justifiée, une absence pour laquelle l'apprenti peut produire un document officiel (**arrêt de travail**, procès-verbal d'accident, convocation administrative…). Les absences non justifiées pourront être prises en compte pour l'évaluation de la note de participation aux TD ou TP. Le bilan des absences non justifiées est communiqué au jury.

2.2.8.2 Absence lors d'une épreuve

A Polytech Tours, conformément aux règles de l'Université de Tours, une absence non justifiée à une épreuve, quelle qu'en soit la nature, est synonyme d'une défaillance à l'épreuve. Elle entraine l'ajournement à l'UE et au semestre.
En cas d'absence justifiée, les modalités d'évaluation sont fixées comme suit :

L'apprenti ayant été absent (avec justificatif) à une ou plusieurs épreuves dans une Unité d'Enseignement doit passer une épreuve de remplacement, se composant d'une ou plusieurs parties et portant sur un ou plusieurs enseignements de cette Unité d'Enseignement. La nature (écrit ou oral) et le sujet (enseignements) sont choisis par le directeur des études, en accord avec les responsables d'année et les enseignants, en fonction des absences constatées. Rappelons ici qu'une absence est considérée comme justifiée si et seulement si l'apprenti peut produire un document officiel (cf. §2.2.8.1).

2.2.9 Projets à l'initiative des élèves ingénieurs et Labels

Le réseau Polytech encourage l'engagement des élèves ingénieurs dans des activités bénévoles, au sein ou non d'associations dans des domaines variés. Les élèves ingénieurs participent ainsi au rayonnement de leur école à travers différentes manifestations. Un élève ingénieur est également en droit de demander une valorisation de ses compétences ou aptitudes en lien avec le diplôme préparé et acquises dans le cadre d'un engagement personnel. L'élève ingénieur doit être à l'initiative de ce souhait à bénéficier d'une telle valorisation et doit respecter la procédure arrêtée par l'établissement (circulaire n°2017-146 du 7 septembre 2017 et du 23 mars 2022).

A Polytech Tours, les élèves ingénieurs peuvent valoriser un parcours singulier en candidatant à l'obtention d'un label. Il en existe quatre :

- *Le label recherche*
- *Le label international*
- *Le label entrepreneuriat*
- *Le label engagement citoyen*

L'obtention d'un label nécessite de réunir un certain nombre de critères au cours du cycle ingénieur. Les élèves sont libres de candidater. Les candidatures sont étudiées une fois par an.
*La reconnaissance se fait par la **délivrance d'un label** et par une **inscription** dans le **supplément au diplôme** (qui valorise l'ensemble des compétences et du parcours singulier d'un diplômé).*

2.3 Validation de la formation et obtention du diplôme

2.3.1 Certification du niveau d'anglais

Les ingénieurs exercent leur activité dans un contexte international. La CTI estime donc indispensable de donner aux élèves ingénieurs une formation qui les confronte de manière pratique à la dimension internationale et exige à ce titre un niveau minimal en anglais pour la délivrance du diplôme (R&O 2026).

Le niveau d'anglais visé à l'issue d'une formation d'ingénieur est le niveau C1 défini par le « cadre européen commun de référence pour les langues » du Conseil de l'Europe. Un élève ingénieur n'ayant pas validé le niveau B2 ne pourra en aucun cas être diplômé.

Le niveau d'anglais est évalué par l'ensemble des résultats obtenus par l'élève ingénieur au cours de sa formation. Une certification externe reconnue et passée dans un centre agréé au cours du cycle ingénieur sera prise en compte dans l'appréciation du niveau d'anglais de l'élève ingénieur.

Le TOEIC est l'épreuve choisie par le réseau Polytech. Le niveau d'anglais demandé requiert un score minimum au TOEIC de 785. Sur autorisation préalable *des chargés de mission Langues de Polytech Tours*, d'autres tests pourront être pris en considération en alternative au TOEIC.

Pour les étudiants en situation de handicap *reconnue par le service de santé étudiante (SSE)*, l'école *pourra adapter* la procédure de certification en accord avec les recommandations de la CTI (fiche thématique Langues 21/03/22). *Le niveau d'exigence en anglais pour le diplôme est inchangé. Une évaluation adaptée qui tiendra compte des spécificités et difficultés de l'élève pourra être organisée.*

Pour être diplômés, les élèves de Polytech Tours doivent participer à une session officielle de TOEIC au sein de l'école ou à une session organisée spécifiquement pour le compte de l'école par un centre agréé.

En pratique :
Une session de test TOEIC est organisée pour tous les apprentis, en année 4. Cette session est prise en charge financièrement par Polytech Tours conjointement avec le CFAI Centre Val de Loire.

En complément, l'Ecole organise des sessions selon le calendrier et les modalités suivants :

<table>
<tr><td rowspan="8">Calendrier des sessions TOEIC 2026-2027
(sous réserve de modification de dates)</td><td>Date</td><td colspan="2">Inscriptions</td><td>Date limite d'inscription</td></tr>
<tr><td>24/09/2026</td><td colspan="2" rowspan="3">Inscriptions sur le sondage CELENE après l'invitation des scolarités auprès de l'enseignante Marie-Anne Lachance</td><td>10/09/2026</td></tr>
<tr><td>11/12/2026</td><td>26/11/2026</td></tr>
<tr><td>11/02/2027</td><td>28/01/2027</td></tr>
<tr><td>11/12/2026</td><td colspan="3">TOEIC réservé aux étudiants de 4A, ayant obtenu plus de 800 au TOEIC barre de 3A</td></tr>
<tr><td>15/04/2027</td><td colspan="3">Automatique par les enseignants d'Anglais ou au CRL ou sur le sondage CELENE et auprès de l'enseignante Marie-Anne Lachance</td></tr>
<tr><td>17/06/2027</td><td colspan="2">Inscriptions sur le sondage CELENE après l'invitation des scolarités auprès de l'enseignante Marie-Anne Lachance</td><td>01/06/2027</td></tr>
</table>

Pour tout TOEIC de rattrapage passé en dehors de l'école, il est nécessaire d'envoyer le résultat officiel ***au plus tôt*** *à la scolarité, même s'il est inférieur à 785.*

2.3.2 Jury d'année : validation des semestres et de chaque année

Conformément aux statuts de l'ITII Centre Val de Loire, la commission pédagogique composée à partir des représentants de l'IUMM, et des Universités de Tours et d'Orléans, siège comme *jury d'année*. Il est nommé par le Président de l'Université de Tours sur proposition du Directeur de Polytech Tours.

Les compétences du *jury d'année* portent sur l'évaluation des résultats académiques de l'apprenti et de son parcours industriel au cours de chaque semestre et de chaque année de la formation, c'est-à-dire sur :

- la validation des UE et l'octroi des ECTS associés ;
- la validation des semestres et des années ;
- l'autorisation de passer des épreuves complémentaires et la détermination des modalités associées ;
- l'autorisation et les modalités de redoublement (*cf.* § 2.3.2.2 concernant le redoublement de l'année 5) ;

Le jury d'année est souverain dans ses décisions. Ses délibérations ne sont pas publiques. A l'issue des jurys un procès-verbal des décisions est édité et publié.

Un apprenti ayant rencontré des difficultés particulières (matérielles, familiales, de santé, etc.) doit en informer au préalable le jury d'année s'il souhaite que celles-ci soient prises en compte lors des délibérations. Il peut s'adresser directement à un des membres du jury, à la direction des études ou passer par l'intermédiaire de son tuteur académique.

2.3.2.1 Validation des unités d'enseignements (UE) et des semestres

Le jury d'année siège en tant que jury de semestre selon le calendrier des sessions ordinaires ci-dessous, donné à titre indicatif. Des sessions extraordinaires peuvent également avoir lieu. Les délibérations portent sur la validation des unités d'enseignements (UE), et de chaque semestre.

<table>
<tr><td rowspan="3">JURY DE VALIDATION DES SEMESTRES</td><td>Semestres impairs
S5, S7, S9</td><td>Début mars</td></tr>
<tr><td>Épreuves complémentaires des semestres impairs S5, S7, S9 ;
Et semestres pairs
S6, S8, S10</td><td>Début juillet</td></tr>
<tr><td>Épreuves complémentaires et parcours industriel
des semestres pairs S6, S8, S10</td><td>Début septembre</td></tr>
</table>

Une UE est validée si la note obtenue par l'apprenti sur l'UE est supérieure ou égale à 10/20. La validation de l'UE atteste l'acquisition des apprentissages visés par celle-ci. Les crédits ECTS *avec leur grade* sont octroyés pour les UE validées. Les crédits ECTS sont capitalisés. Ils sont conservés, même en cas de redoublement ou d'échec définitif.

Un semestre est validé si toutes les UE du semestre sont validées.
Il n'y a pas de compensation entre les UE ni entre les semestres.
En cas de non-validation d'une UE, le jury peut convoquer l'apprenti-ingénieur à passer une ou des épreuves complémentaires.

L'octroi d'épreuves complémentaires n'est pas de droit ; la décision est prise par le jury, qui tient compte notamment du comportement général de l'apprenti. Pour chaque UE concernée, l'apprenti pourra être convoqué à une ou plusieurs épreuves dont la nature (oral,

écrit, TP, projet, ...) sera déterminée par la direction des études conjointement avec l'équipe pédagogique. Les apprentis sont informés de la nature et des dates des épreuves complémentaires dans les jours qui suivent la publication des PV de jury. La note de l'épreuve complémentaire ne remplace pas la note initiale, mais donne lieu, si l'épreuve est réussie, à des points de jury permettant la validation de l'UE concernée. Le caractère réussi ou non des épreuves complémentaires est déterminé lors des délibérations du jury.

2.3.2.2 Validation de chaque année

Le *jury d'année* siège une fois par an pour évaluer les résultats académiques de l'apprenti-ingénieur et son parcours industriel au cours de l'année. Le calendrier des jurys d'année, donné ici à titre indicatif, est le suivant :

JURY D'ANNÉE	Années 3, 4 et 5	Début septembre

L'apprenti **valide son année** s'il remplit toutes les conditions suivantes :

- il valide chaque semestre, incluant la ou les UE de Parcours Industriel ;
- il a obtenu un niveau TOEIC (ou TOEIC banc) supérieur ou égal au seuil minimum (600 en fin de 3A, 735 en fin de 4A).

Un apprenti qui ne valide pas l'année 3 et/ou l'année 4 est autorisé à continuer en année supérieure mais devra participer aux évaluations des UE restant non acquises dans l'année qu'il n'a pas validée.

Il revient alors à l'apprenti de prendre toute disposition pour avoir connaissance des dates et modalités des épreuves qu'il doit repasser et pour y être présent.

Redoublement

Le redoublement n'est pas un droit.
A l'issue du jury d'année 5, un apprenti n'ayant pas validé la totalité des 3 années de la formation et dont le jury autorise le redoublement, dispose, pendant l'année qui suit sa première inscription en année 5, d'**une** possibilité de réinscription universitaire conditionnée par la signature d'un contrat de travail d'une durée maximale d'un an (avec accord conjoint de l'apprenti, de l'employeur et du CFAI), soit par prorogation du contrat initial, soit par conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur (art. L6222-11 du code du travail). La portion à l'école de l'alternance est de 240 heures au minimum pour l'année de prolongation, ce minimum pouvant être réduit en cas de prolongation de l'apprentissage pour une durée inférieure (art. L116-3 du code du travail). Le calendrier d'alternance est celui de l'année 5 (*cf. §2.2.2*).

2.3.3 Le jury d'Ecole et les conditions d'obtention du diplôme d'ingénieur

Le jury d'école est constitué au minimum du directeur de l'école qui le préside, du responsable des formations et de tous les responsables et *directeurs des études* de spécialité.

Le jury d'école est souverain. Il veille à l'homogénéité des avis rendus pour les différentes spécialités.

Les délibérations du jury d'Ecole ne sont pas publiques. Les membres du jury d'école ont obligation de réserve. Les procurations ne sont pas autorisées. Seul le président du jury est habilité à donner des précisions quant aux décisions prises ; il peut déléguer cette responsabilité au responsable des formations et/ou aux responsables de spécialités concernés.

Les décisions du jury d'école ne sont pas susceptibles de révision, sauf s'il est porté à la connaissance de son président un élément nouveau qu'il estime de nature à pouvoir modifier la décision prononcée. Dans ce cas, toute demande de révision doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception *au Directeur de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours avec copie au responsable du Département de la spécialité* dans un délai maximum de deux mois après publication des résultats. En cas de recevabilité du **recours** un nouveau jury d'école est convoqué.

La décision du jury est seule créatrice de droit. Elle peut être remise en cause pour illégalité de procédure.

Pour les spécialités par apprentissage, la compétence du jury d'Ecole porte uniquement sur l'attribution du diplôme d'ingénieur aux apprentis de 5ème année.

Le diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours en partenariat avec l'ITII Centre Val de Loire est attribué aux apprentis ayant validé :

- toutes les années de scolarité du cycle ingénieur,
- le niveau B2 en langue anglaise (attesté notamment par un 785 minimum au TOEIC, *cf.* § 2.3.1),
- le quitus Expérience Internationale (au moins 9 semaines, *cf.* § 2.2.5),

Les attestations de diplômes sont établies à l'issue de la délibération du jury d'école et sont mises à la disposition des élèves. Le diplôme est délivré par le Président de l'Université conformément à la décision du jury d'école, dans la spécialité dans laquelle l'élève ingénieur est inscrit. Il est signé par le Directeur de l'école, le Président de l'Université et par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant. Il confère le grade de master.

Un apprenti ayant validé les deux premières années, mais ayant des résultats insuffisants pour obtenir le diplôme, pourra se voir décerner, après délibérations, un certificat d'ancien apprenti de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, dans sa spécialité, en partenariat avec l'ITII Centre Val de Loire.

L'apprenti ayant validé la totalité des UE de la formation mais n'ayant pas satisfait aux autres obligations, obtient une attestation de suivi de la formation, mentionnant qu'il a obtenu la totalité des UE de la formation mais qu'il n'a pas satisfait à toutes les conditions requises pour l'obtention du diplôme d'ingénieur. Il n'est plus élève ingénieur de l'école et aucune formation supplémentaire ne lui sera délivrée.

Au-delà des 3 ans de formation, les semaines d'expérience internationale ne peuvent plus se faire dans un cadre d'échange universitaire proposé par Polytech Tours.

2.3.4 Conditions de délivrance du diplôme d'Ingénieur après la fin du cursus

L'apprenti ayant validé la totalité des années de la formation mais n'ayant pas satisfait aux autres obligations, dispose, pendant les deux années qui suivent sa dernière inscription, d'une possibilité de réinscription universitaire pour justifier de celles-ci (obtention du niveau requis en anglais, expérience internationale, …). Les exigences pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'école pour la spécialité où il a obtenu la totalité des années de la formation, sont celles qui prévalaient lors de l'année où il a obtenu l'attestation de suivi de formation.

Une délégation du jury au directeur de l'école lui permet de délivrer une attestation d'obtention du diplôme dès que l'élève ajourné produit la certification manquante sans attendre le prochain jury qui sera chargé de prendre acte de la réussite définitive de l'élève.

Passé le délai de deux ans, une procédure de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ou VES (Validation des Etudes Supérieures) pourra conduire à la délivrance du diplôme d'ingénieur suivant les modalités en vigueur pour la VAE et la VES.

2.4 Renseignements pratiques

2.4.1 Contacts et horaires d'ouverture des services

2.4.1.1 Polytech Tours

Polytech Tours – Département Formation par Alternance ; 64, avenue Jean Portalis – 37200 TOURS
apprentissage.polytech@univ-tours.fr Tél. : 02 47 36 11 26

	Spécialité EGEA	Spécialité ISIE
Responsable de la spécialité	M. Romain Raveaux romain.raveaux@univ-tours.fr 02 47 36 11 59	
Direction des études	M. Jean-François Michaud jean-francois.michaud@univ-tours.fr 02 47 36 1 5 71	M. Carl Esswein carl.esswein@univ-tours.fr 02 47 36 14 34
Secrétariat et scolarité	Mme Sylvie Belair sylvie.belair@univ-tours.fr 02 47 36 11 26 Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h et 13h45 - 16h45 ; vendredi : 8h30 - 12h.	Mme Sylvie Belair sylvie.belair@univ-tours.fr 02 47 36 11 26 Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h et 13h45 - 16h45 ; vendredi : 8h30 - 12h.
Service informatique	informatique.deedms.polytech@univ-tours.fr M. Luc Lecroisey, M. Abdelhafid Bouamoud, M. Sébastien Beaufils	informatique.di.polytech@univ-tours.fr M. Sébastien Beaufils M. Yohan Gorends
COOL	*Cf.* §1.2.8	

	Spécialité MMA
Responsable de la spécialité	M. Romain Raveaux romain.raveaux@univ-tours.fr 02 47 36 11 59
Direction des études	M. Luc Coubes luc.coubes@univ-tours.fr 02 47 36 13 18
Secrétariat et scolarité	Mme Sylvie Bonnet sybonnet@univ-tours.fr 02 47 36 13 53 Le lundi et du mercredi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00 ; Mardi : 8h30 - 12h.
Service informatique	informatique.deedms.polytech@univ-tours.fr M. Luc Lecroisey, M. Abdelhafid Bouamoud, M. Sébastien Beaufils
COOL	*Cf.* §1.2.8

Ces différents horaires peuvent faire l'objet de légères modifications, lesquelles seront portées à la connaissance des apprentis par voie d'affichage. Certaines demi-journées peuvent également faire l'objet de télétravail.

2.4.1.2 ITII, CFAI

CFAI Centre Val de Loire – Siège social, 74 route nationale, 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN
Directeur général adjoint ITII-CFAI Centre Val de Loire
M. Philippe Petitjean – 02 37 45 26 29 – p.petitjean@poleformation-uimmcvdl.fr
Responsable suivi ITII Centre Val de Loire
M. Christophe Dubois – c.dubois@poleformation-uimmcvdl.fr
Secrétariat ITII Centre Val de Loire
Mme Tessa Templier – 02 38 22 00 88 – t.templier@poleformation-uimmcvdl.fr

2.4.2 Accès à la formation

2.4.2.1 Conditions d'Admission

La formation par apprentissage est ouverte à des jeunes âgés de moins de 30 ans, sauf pour ceux ayant déjà un cursus préalable en apprentissage.
Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme technologique de niveau bac+2 (DUT, BTS) dans les domaines scientifiques ou techniques, ou d'un niveau Bac+2 (PEIP, L2, CPGE).

2.4.2.2 Procédure d'admission

Les apprentis sont recrutés en première année de la formation uniquement (aucune admission directe en « année 4 »).

La procédure d'admission comporte trois étapes :

1. Pré-inscription en ligne sur www.itii-centre.fr et constitution puis soumission du **dossier de candidature**,

Les dossiers sont analysés par le Jury d'admission et classés selon les résultats obtenus, dans les domaines scientifiques principalement ; le niveau en anglais est également un élément d'analyse.

2. **Entretien de motivations** pour les candidats retenus à l'étape 1,

A l'issue de la deuxième étape, le Jury d'admission procède à l'établissement d'une liste principale et d'une liste complémentaire classée. Parmi les candidats déclarés admissibles par le Jury, la signature d'un contrat d'apprentissage est obligatoire pour l'inscription administrative à l'Université et donc à la formation. C'est la troisième étape.

3. **Signature d'un contrat d'apprentissage** avec une entreprise.

Après le début du cycle de formation, un délai maximum de 3 mois est accordé pour la signature du contrat d'apprentissage.

Attention à bien vérifier sur le site internet de Polytech Tours (rubrique Intégrer Polytech Tours > Intégrer le cycle ingénieur sous statut apprenti) la date limite de dépôt des dossiers de candidature ainsi que le détail de la procédure d'admission qui peut être amenée à varier légèrement d'une année à l'autre.

ANNEXES

Annexe 1 : Planning d'alternance des formations en alternance pour l'année en cours

3A ISIE-MMA-EGE - 2026/2027			4A ISIE-MMA - 2026/2027			5A ISIE-MMA - 2026/2027		
17/08/2026	21/08/2026		17/08/2026	21/08/2026		17/08/2026	21/08/2026	
24/08/2026	28/08/2026		24/08/2026	28/08/2026		24/08/2026	28/08/2026	
31/08/2026	04/09/2026	Rentrée le 01/09	31/08/2026	04/09/2026	Rentrée le 31/08	31/08/2026	04/09/2026	
07/09/2026	11/09/2026		07/09/2026	11/09/2026		07/09/2026	11/09/2026	Rentrée le 07/09
14/09/2026	18/09/2026		14/09/2026	18/09/2026		14/09/2026	18/09/2026	
21/09/2026	25/09/2026		21/09/2026	25/09/2026		21/09/2026	25/09/2026	
28/09/2026	02/10/2026		28/09/2026	02/10/2026		28/09/2026	02/10/2026	
05/10/2026	09/10/2026		05/10/2026	09/10/2026		05/10/2026	09/10/2026	
12/10/2026	16/10/2026		12/10/2026	16/10/2026		12/10/2026	16/10/2026	
19/10/2026	23/10/2026		19/10/2026	23/10/2026		19/10/2026	23/10/2026	
26/10/2026	30/10/2026	Toussaint	26/10/2026	30/10/2026	Toussaint	26/10/2026	30/10/2026	Toussaint
02/11/2026	06/11/2026		02/11/2026	06/11/2026		02/11/2026	06/11/2026	
09/11/2026	13/11/2026		09/11/2026	13/11/2026		09/11/2026	13/11/2026	
16/11/2026	20/11/2026		16/11/2026	20/11/2026		16/11/2026	20/11/2026	
23/11/2026	27/11/2026		23/11/2026	27/11/2026		23/11/2026	27/11/2026	
30/11/2026	04/12/2026		30/11/2026	04/12/2026		30/11/2026	04/12/2026	
07/12/2026	11/12/2026		07/12/2026	11/12/2026		07/12/2026	11/12/2026	
14/12/2026	18/12/2026		14/12/2026	18/12/2026		14/12/2026	18/12/2026	
21/12/2026	25/12/2026	Noël	21/12/2026	25/12/2026	Noël	21/12/2026	25/12/2026	Noël
28/12/2026	01/01/2027	Noël	28/12/2026	01/01/2027	Noël	28/12/2026	01/01/2027	Noël
04/01/2027	08/01/2027		04/01/2027	08/01/2027		04/01/2027	08/01/2027	
11/01/2027	15/01/2027		11/01/2027	15/01/2027		11/01/2027	15/01/2027	
18/01/2027	22/01/2027		18/01/2027	22/01/2027		18/01/2027	22/01/2027	
25/01/2027	29/01/2027		25/01/2027	29/01/2027		25/01/2027	29/01/2027	
01/02/2027	05/02/2027		01/02/2027	05/02/2027		01/02/2027	05/02/2027	
08/02/2027	12/02/2027		08/02/2027	12/02/2027		08/02/2027	12/02/2027	
15/02/2027	19/02/2027		15/02/2027	19/02/2027		15/02/2027	19/02/2027	
22/02/2027	26/02/2027		22/02/2027	26/02/2027		22/02/2027	26/02/2027	
01/03/2027	05/03/2027	Hiver	01/03/2027	05/03/2027	Hiver	01/03/2027	05/03/2027	Hiver
08/03/2027	12/03/2027		08/03/2027	12/03/2027		08/03/2027	12/03/2027	
15/03/2027	19/03/2027		15/03/2027	19/03/2027		15/03/2027	19/03/2027	
22/03/2027	26/03/2027		22/03/2027	26/03/2027		22/03/2027	26/03/2027	
29/03/2027	02/04/2027		29/03/2027	02/04/2027		29/03/2027	02/04/2027	
05/04/2027	09/04/2027		05/04/2027	09/04/2027		05/04/2027	09/04/2027	
12/04/2027	16/04/2027		12/04/2027	16/04/2027		12/04/2027	16/04/2027	
19/04/2027	23/04/2027		19/04/2027	23/04/2027		19/04/2027	23/04/2027	
26/04/2027	30/04/2027	Printemps	26/04/2027	30/04/2027	Printemps	26/04/2027	30/04/2027	Printemps
03/05/2027	07/05/2027		03/05/2027	07/05/2027		03/05/2027	07/05/2027	
10/05/2027	14/05/2027		10/05/2027	14/05/2027		10/05/2027	14/05/2027	
17/05/2027	21/05/2027		17/05/2027	21/05/2027		17/05/2027	21/05/2027	
24/05/2027	28/05/2027		24/05/2027	28/05/2027		24/05/2027	28/05/2027	
31/05/2027	04/06/2027		31/05/2027	04/06/2027		31/05/2027	04/06/2027	
07/06/2027	11/06/2027		07/06/2027	11/06/2027		07/06/2027	11/06/2027	
14/06/2027	18/06/2027		14/06/2027	18/06/2027		14/06/2027	18/06/2027	
21/06/2027	25/06/2027		21/06/2027	25/06/2027		21/06/2027	25/06/2027	
28/06/2027	02/07/2027		28/06/2027	02/07/2027		28/06/2027	02/07/2027	
05/07/2027	09/07/2027		05/07/2027	09/07/2027		05/07/2027	09/07/2027	
12/07/2027	16/07/2027		12/07/2027	16/07/2027		12/07/2027	16/07/2027	
19/07/2027	23/07/2027		19/07/2027	23/07/2027		19/07/2027	23/07/2027	
26/07/2027	30/07/2027		26/07/2027	30/07/2027		26/07/2027	30/07/2027	
02/08/2027	06/08/2027		02/08/2027	06/08/2027		02/08/2027	06/08/2027	
09/08/2027	13/08/2027		09/08/2027	13/08/2027		09/08/2027	13/08/2027	
16/08/2027	20/08/2027		16/08/2027	20/08/2027		16/08/2027	20/08/2027	
23/08/2027	27/08/2027		23/08/2027	27/08/2027		23/08/2027	27/08/2027	Soutenances
POLYTECH	ENTREPRISE		POLYTECH	ENTREPRISE		POLYTECH	ENTREPRISE	
25			26			22		
27			26			30		

JOURS FERIES
Mercredi 11 novembre (Armistice)
Lundi 29 mars (Pâques)
Jeudi 6 + Vendredi 7 Mai (Ascension)
Lundi 17 mai (Pentecôte)

Périodes Entreprise
Périodes Ecole
Périodes Préconisées Mobilité Internationale

MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS

Modalités de contrôle des connaissances

Les maquettes d'enseignements des spécialités d'ingénieur dispensées en Formation Initiale sous Statut Apprenti sont décrites ci-après

Annexe 2 : Maquettes pédagogiques de l'année en cours

Annexe 2.1 : Spécialité EGE par apprentissage

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique en Apprentissage : année 3 - S5												
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Poids	CT	Poids	Poids		
Parcours de consolidation des prérequis et soutien												
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30									
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)											
	Remise à niveau en électronique*		14									
	Remise à niveau en Mathématiques*		10									
UE1.S5 - Projet inter spécialités						1	E/0				3	
	Projet pluridisciplinaire	4	18		8							
	22	**4**	**18**		8					**100%**		
UE2.S5 - Systèmes électroniques analogiques											4	
	Bases de l'électronique*	8	10			*E*	*100%*			35%		
	Electronique des composants et simulation	6	6	8		*E*	*50%*	*E*	*50%*	35%		
	Matériaux pour l'électronique	8	8			*E*	*50%*	*E*	*50%*	30%		
	54	**22**	**24**	**8**						**100%**		
UE3.S5 - Génie électrique											4	
	Installation électriques*	2	10	4		*E/O*	*100%*			20%		
	Reseaux Electriques et Distribution de l'énergie électrique*	18	18			*E*	*100%*			40%		
	Électrotechnique*	10	10	16		*E*	*50%*	*E*	*50%*	40%		
	88	**30**	**38**	**20**						**100%**		
UE4.S5 - Systèmes électroniques numériques											4	
	Circuits logiques et programmables / Initiation à la conception de circuit	10	8	12		*E/O*	*70%*	*E*	*30%*	40%		
	Systèmes automatisés*	8	12	16		*E*	*50%*	*E*	*50%*	40%		
	Supervision - Reseaux Industriels*	2	2	8		*E*	*100%*			20%		
	78	**20**	**22**	**36**						**100%**		
UE5.S5 - Outils mathématiques et informatiques											4	
	Mathématiques : algèbre et analyse*	8	24			*E/O*	*100%*			100%		
	32	**8**	**24**							**100%**		
UE6.S5 - Anglais et SHEJS											5	
	Anglais scientifique		30			*50%*	*O*	*50%*	*E*	*50%*		
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales*	17	16	3		*50%*	*E*	*50%*	*E*	*50%*		
	Insertion professionnelle		2									
	IP1 - Projet voltaire		2									
	Environnement Economique de l'Entreprise	10	14									
	EEE1 - Introduction aux fondamentaux de l'économie générale	6										
	EEE2 - Jeux de création d'entreprise		14									
	EEE3 - Droit des sociétés	4										
	Ingénieur dans la Société	7		3								
	IGS1 - Sensibilisation à la Transition Ecologique et Sociétale (TES)	1		3								
	IGS2 - Ordres de grandeur pour comprendre la TES	6										
	Management de projet et conduite participative			6								
	72	**17**	**46**	**9**	**0**					**100%**		
UE7.S5 - Parcours industriel											6	
	Communication et insertion professionnelle				*20*							
	Environnement économique de l'entreprise		*8*		*5*	*X*	*O*					
	Qualité de vie au travail				*5*							
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance		*5*		*20*	*X*	*E*					
	Projet industriel année 3				*80*							
	13		**13**		**130**							

* Commun avec la spécialité EGE

	101	**172**	**73**	**8**	
Volume horaire encadré total par élève (S5)	**346**				**30**
Volume horaire planifié total par élève (S5)	**354**				

Diplôme d'ingénieur spécialité Électronique et Génie Électrique en Apprentissage : année 3 - S6											
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet planifié en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
Parcours de consolidation des prérequis et soutien											
	Remise à niveau en anglais (obligatoire selon test d'entrée) - VIP		30								
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)										
	Renforcement Anglais (obligatoire selon test d'entrée)		30								
	Remise à niveau en français (obligatoire selon test d'entrée) - VIP			4							
UE1.S6 - Systèmes électroniques											**3**
	Electronique des composants et Simulation	4	6	16		*50%*	*E*	*50%*	*E*	45%	
	Physique des composants à semi-conducteurs*	8	10	16		*70%*	*E/O*	*30%*	*E*	55%	
	60	**12**	**16**	**32**						**100%**	
UE2.S6 - Génie électrique											**5**
	Conversion DC/DC*	6	8	8		*100%*	*E*			30%	
	Convertisseurs de puissance : application moteurs*	14	12	8		*50%*	*E*	*50%*	*E*	40%	
	Stockage de l'énergie électrique	6	8	12		35%	E/O	65%	E	30%	
	82	**26**	**28**	**28**						**100%**	
UE3.S6 - Projets											**5**
	Microcôntroleurs	6		16		*100%*	*E/O*			40%	
	Conception et réalisation			20	24	*100%*	*E/O*			60%	
	42	**6**		**36**	**24**					**100%**	
UE4.S6 - Outils mathématiques et informatiques											**3**
	Analyse de Fourier et Systèmes linéaires*	10	10	4		*50%*	*E*	*50%*	*E*	33%	
	Signaux échantillonnés et systèmes discrets*	12	12	4		*50%*	*E*	*50%*	*E*	34%	
	Programmation Langage C	6		20		*100%*	*E/O*			33%	
	78	**28**	**22**	**28**						**100%**	
UE5.S6 - Anglais et SHEJS											**5**
	Anglais de spécialité		30			*50%*	*O*	*50%*	*E*	*50%*	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales*	16	18			*40%*	*E/O*	*60%*	*E*	*50%*	
	QVT, Inclusion et Diversité	*6*	*4*								
	QVTID1 - Droit du travail	*6*									
	QVTID2 - Bases de la Santé et Sécurité au Travail		*4*								
	Ingénieur dans la Société	*10*	*14*								
	IGS3 - Cadre théorique DDRS	4									
	IGS4 - Démarche éthique		6								
	IGS5 - Méthode bilan carbone	2	8								
	IGS6 - Cycle conférences (2 au choix)	4									
	Management de projet et conduite participative			2							
	66	**16**	**48**	**2**	**0**					**100%**	
UE6.S6 - Parcours industriel											**9**
	Communication et insertion professionnelle				*20*						
	Environnement économique de l'entreprise				*5*						
	Qualité de vie au travail				*5*						
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance		*5*		*20*	*X*	*E*				
	Projet industriel année 3				*200*						
	5		***5***		***250***						

* Commun avec la spécialité EGE

	88	**114**	**126**	**24**	
Volume horaire encadré total par élève (S6)	**328**				**30**
Volume horaire planifié total par élève (S6)	**352**				

La validation de l'année 3 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 600

Annexe 2.1 : Spécialité ISIE

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique et Systèmes Intelligents Embarqués : année 3 - S5												
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS et poids de l'UE	
		Cours	TD	TP	Projet en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
Parcours de consolidation des prérequis et soutien												
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)											
	Mathématiques	*10*	*12*									
	Informatique	*4*		*14*								
	Electronique 1	*6*		*10*								
UE1.S5 - Projet Inter spécialités											**3**	
	Projet Inter spécialités	4	18		8	*100%*	*E/O*			*100%*		
	22	**4**	**18**	**0**	**8**					**100%**		
UE2.S5 - Mathématiques											**4**	
	Probabilités	8	8			*100%*	*E*			*30%*		
	Analyse 1	8	10			*100%*	*E*			*33%*		
	Algèbre 1	8	12			*100%*	*E*			*37%*		
	54	**24**	**30**	**0**	**0**					**100%**		
UE3.S5 - Fondamentaux de l'informatique et des systèmes											**4**	
	Langage C 1	6		14		*100%*	*E*			*40%*		
	Automatisme	10	8	12		*100%*	*E*			60%		
	50	**16**	**8**	**26**	**0**					**100%**		
UE4.S5 - Conception des systèmes embarqués bas niveau											**4**	
	Architectures matérielles, interfaçage et intégration de capteurs 1	14	14	8		*100%*	*E*			*62%*		
	Programmation microcontroleur bas niveau 1	6		16		*100%*	*E*			38%		
	58	**20**	**14**	**24**	**0**					**100%**		
UE5.S5 - Analyse et modélisation											**4**	
	Bases de données 1	10	6	4				*100%*	*E*	43%		
	Algorithmique	6	20			*100%*	*E*			57%		
	46	**16**	**26**	**4**	**0**					**100%**		
UE6.S5 - Anglais & SHEJS											**5**	
	Anglais scientifique		30			*50%*	*O*	*50%*	*E*	42%		
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales :	23	16	3		*50%*	*E*	*50%*	*E*	58%		
	- Insertion professionnelle		*2*									
	- Environnement Economique de l'Entreprise	*16*	*14*									
	- Ingénieur dans la Société	*7*		*3*								
	Management de projet et conduite participative			6								
	78	**23**	**46**	**9**	**0**					**100%**		
UE7.S5 - Parcours Industriel											**6**	
	Communication et insertion professionnelle				*20*							
	Environnement économique de l'entreprise		*8*		*5*	*X*	*O*					
	Qualité de vie au travail				*5*							
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance		*5*		*20*							
	Projet industriel année 3				*80*							
	13	***0***	***13***	***0***	***130***							
		103	**155**	**63**	**8**							
Volume horaire encadré total par élève (S5)		**321**									**30**	

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique et Systèmes Intelligents Embarqués : année 3 - S6												
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS et poids de l'UE	
		Cours	TD	TP	Projet en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids		
Parcours de consolidation des prérequis et soutien -												
	Renforcement Anglais (obligatoire selon test d'entrée)		*30*									
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)											
	Electronique 2		*10*									
	Remise à niveau français (obligatoire selon test d'entrée)			*4*								
UE1.S6 - Mathématiques											**3**	
	Analyse 2	14	16			*100%*	*E*			58%		
	Algèbre 2	8	14			*100%*	*E*			42%		
	52	**22**	**30**	**0**	**0**					**100%**		
UE2.S6 - Fondamentaux de l'informatique et des systèmes											**5**	
	Système d'exploitation	26	4	12		*100%*	*E*			50%		
	Langage C 2	4		6		*100%*	*E*			12%		
	Projet tutoré langage C		2	10	0	*100%*	*E/O*			14%		
	Base de données 2	8	4	8		*100%*	*E*			24%		
	84	**38**	**10**	**36**	**0**					**100%**		
UE3.S6 - Conception des systèmes embarqués bas niveau											**5**	
	Architectures matérielles, interfaçage et intégration de capteurs 2	14	8	6		*100%*	*E*			26%		
	Programmation microcontroleur bas niveau 2			32		*100%*	*E*			29%		
	Ecoconception matérielle		4	2								
	Projet électronique		15		32	*100%*	*E/O*			45%		
	Projet électronique : encadrement		2									
	83	**14**	**29**	**40**	**32**					**100%**		
UE4.S6 - Principes de base des communications											**3**	
	Transmission de l'information	8	4			*100%*	*E*			24%		
	Principes et normes des réseaux	12	4	22		*100%*	*E*			76%		
	50	**20**	**8**	**22**	**0**					**100%**		
UE5.S6 - ANGLAIS & SHEJS											**5**	
	Anglais de spécialité		30			*50%*	*O*	*50%*	*E*	56%		
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales :	10	14	0		*40%*	*E/O*	*60%*	*E*	44%		
	- Ingénieur dans la Société	*10*	*14*									
	Management de projet et conduite participative			6								
	60	**10**	**44**	**6**	**0**					**100%**		
UE6.S6 - Parcours industriel											**9**	
	Communication et insertion professionnelle				*20*							
	Environnement économique de l'entreprise				*5*							
	Qualité de vie au travail				*5*							
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance		*5*		*20*							
	Projet industriel année 3				*200*							
	5	**0**	**5**	**0**	**250**							
		104	**126**	**104**	**32**							
Volume horaire encadré total par élève (S6)		334									**30**	

La validation de l'année 3 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 600

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique et Systèmes Intelligents Embarqués : année 4 - S7

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS et poids de l'UE
		Cours	TD	TP	Projet en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
SOUTIEN											
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)										
	TD ORA (obligatoire selon niveau)		*20*								
	Suivi ORA (obligatoire selon niveau)		*4*								
UE1.S7 - Modélisation											**5**
	Analyse statistique des données	8		10		*100%*	*E*			24%	
	Apprentissage automatique	8		10		*100%*	*E*			24%	
	Algorithmique avancée	4	10			*100%*	*E*			18%	
	Génie logiciel et génie logiciel embarqué	8	14	4		*100%*	*E*			34%	
	76	**28**	**24**	**24**	**0**					**100%**	
UE2.S7 - Développement informatique											**5**
	C++ et C++ embarqué 1	6	6	10		*100%*	*E*			33%	
	Programmation HDL	6		20		*100%*	*E*			40%	
	Développement web	6		12		*100%*	*E*			27%	
	66	**18**	**6**	**42**	**0**					**100%**	
UE3.S7 - Conception et supervision des systèmes											**4**
	Systèmes embarqués	20	16			*100%*	*E*			42%	
	Supervision et réseaux dédiés	4	4	6		*100%*	*E*			16%	
	Projet smart system 1		4		30	*100%*	*E/O*			42%	
	Projet smart system 1 : encadrement		2								
	56	**24**	**26**	**6**	**30**					**100%**	
UE4.S7 - Gestion de projet											**3**
	Gestion de projet 1	14	12			*100%*	*E/O*			34%	
	Ecoconception 1		8			*100%*	*E/O*			10%	
	Projet collectif Systèmes Intelligents Embarqués 1		3		32	*100%*	*E/O*			56%	
	Projet collectif Systèmes Intelligents Embarqués 1 : conduite externe	2	3								
	Projet collectif Systèmes Intelligents Embarqués 1 : encadrement		4								
	46	**16**	**30**	**0**	**32**					**100%**	
UE5.S7 - ANGLAIS & SHEJS											**6**
	Anglais professionnel		30			*67%*	*E/O*	*33%*	*E*	50%	
	Sciences Economiques Juridiques et Sociales :	8	16	6		*100%*	*E/O*			50%	
	- Insertion professionnelle	*4*	*10*	*6*							
	- Environnement Economique de l'Entreprise	*4*	*6*								
	Management de projet et conduite participative			6							
	66	**8**	**46**	**12**	**0**					**100%**	
UE6.S7 - Parcours Industriel											**7**
	Communication et insertion professionnelle				*20*						
	Environnement économique de l'entreprise				*5*						
	Qualité de vie au travail				*5*						
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance		*3*		*20*						
	Projet industriel année 4				*140*						
	3	***0***	***3***	***0***	***190***						
		94	**135**	**84**	**62**						
Volume horaire encadré total par élève (S7)		**313**									**30**

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique et Systèmes Intelligents Embarqués : année 4 - S8

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS et poids de l'UE
		Cours	TD	TP	Projet en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
SOUTIEN											
	TOEIC préparation (obligatoire selon le score TOEIC)		*30*								
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)										
	TD ORA (obligatoire selon niveau)		*20*								
	Suivi ORA (obligatoire selon niveau)		*4*								
UE1.S8 - Modélisation											**5**
	Recherche opérationnelle	14	14	10		*100%*	*E*			53%	
	Systèmes à événements discrets et simulation	10	10	14		*100%*	*E*			47%	
	72	**24**	**24**	**24**	**0**					**100%**	
UE2.S8 - Développement											**5**
	Java		12	18		*100%*	*E*			47%	
	C++ et C++ embarqué 2		2	10		*100%*	*E*			19%	
	Co-conception matériel-logiciel	2		20		*100%*	*E*			34%	
	64	**2**	**14**	**48**	**0**					**100%**	
UE3.S8 - Conception et supervision des systèmes											**5**
	Ecriture de pilotes	12		18		*100%*	*E*			26%	
	Réseau CAN	2		10						11%	
	Systèmes temps réel	14	22			*100%*	*E*			31%	
	Projet smart system 2		4		30	*100%*	*E/O*			32%	
	Projet smart system 2 : encadrement		2								
	84	**28**	**28**	**28**	**30**					**100%**	
UE4.S8 - Gestion de projet											**4**
	Gestion de projet 2	6	6			*100%*	*E/O*			19%	
	Ecoconception 2	4	6			*100%*	*E/O*			16%	
	Projet collectif Systèmes Intelligents Embarqués 2		3		32	*100%*	*E/O*			65%	
	Projet collectif Systèmes Intelligents Embarqués 2 : conduite externe		3								
	Projet collectif Systèmes Intelligents Embarqués 2 : encadrement		4								
	32	**10**	**22**	**0**	**32**					**100%**	
UE5.S8 - ANGLAIS & SHEJS											**3**
	TOEIC certification										
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales :	6	8			*100%*	*E*			100%	
	- Insertion professionnelle		*2*								
	- QVT, Inclusion et Diversité	*6*	*6*								
	Management de projet et conduite participative			6							
	20	**6**	**8**	**6**	**0**					**100%**	
UE6.S8 - Parcours Industriel											**8**
	Communication et insertion professionnelle				*20*						
	Environnement économique de l'entreprise				*5*						
	Qualité de vie au travail				*5*						
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance		*3*		*20*						
	Projet industriel année 4				*280*						
	Conduite de projet		*6*		*6*	*X*	*O*				
	9	***0***	***9***	***0***	***336***						
		70	**105**	**106**	**62**						
Volume horaire encadré total par élève (S8)		**281**									**30**

La validation de l'année 4 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 735

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique et Systèmes Intelligents Embarqués : année 5 - S9

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS et poids de l'UE
		Cours	TD	TP	Projet en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
SOUTIEN											
	Renforcement Anglais (obligatoire si TOEIC <785)		*30*								
	Suivi ORA (obligatoire selon niveau)		*4*								
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)										
UE1.S9 - Objet Communiquant											**4**
	Plateforme microcontrôleur pour l'IoT	6		20		*100%*	*E*			48%	
	Technologies sans fils	8	4	4		*100%*	*E*			30%	
	Internet industriel des objets	2		6	4	*100%*	*E/O*			22%	
	50	**16**	**4**	**30**	**4**					**100%**	
UE2.S9 - Automatique pour l'industrie											**4**
	Instrumentation de la commande	2		16		*100%*	*E*			32%	
	Programmation graphique		2	12		*100%*	*E*			25%	
	Commande des systèmes dynamiques	8	8	8		*100%*	*E*			43%	
	Outils mathématiques pour l'automatique	4	4								
	64	**14**	**14**	**36**	**0**					**100%**	
UE3.S9 - IA pour l'informatique embarquée											**4**
	Edge computing	10		10		*100%*	*E/O*			29%	
	Vision par ordinateur	10		10		*100%*	*E/O*			29%	
	Outils de déploiement et Services Cloud dédiés IA	4		6							
	Mise en œuvre parallèle et répartie	10	8	12		*100%*	*E*			42%	
	80	**34**	**8**	**38**	**0**					**100%**	
UE4.S9 - Cyber sécurité et sureté de fonctionnement											**5**
	Sécurité des communications réseaux et SI	18		14		*100%*	*E/O*			25%	
	Test et sécurité logicielle	10	6	14		*100%*	*E*			23%	
	Sécurité matérielle	8		12		*100%*	*E/O*			16%	
	Attaque/Défense	12	6	12		*100%*	*E/O*			23%	
	Fiabilité et sureté de fonctionnement	12	4			*100%*	*E/O*			13%	
	128	**60**	**16**	**52**	**0**					**100%**	
UE5.S9 - Projet Recherche et Innovation											**5**
	Gestion de PRI		10		90	*100%*	*E/O*			61%	
	Conduite de PRI		30		30	*100%*	*E/O*			39%	
	Tutorat de PRI		4								
	Ethique, ACV et usage de l'IA	2	4								
	50	**2**	**48**	**0**	**120**					**100%**	
UE6.S9 - ANGLAIS & SHEJS											**4**
	Anglais thématique		30			*75%*	*O*	*25%*	*E*	44%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales :	26	12			*50%*	*E*	*50%*	*E*	56%	
	- Environnement Economique de l'Entreprise	*26*	*12*								
	Management de projet et conduite participative			6							
	74	**26**	**42**	**6**	**0**					**100%**	
UE7a.S9 (1 UE parmi 2 proposées) - Option : Système intelligent pour l'industrie											**4**
	Maintenance intelligente et pilotage de procédés	10	12			*100%*	*E/O*			26%	
	Cobotique	10	8	8		*100%*	*E/O*			31%	
	Vision industrielle	4		20		*100%*	*E/O*			29%	
	IA et aide à la décision : cas pratique	4		8		*100%*	*E/O*			14%	
	Jumeau numérique	4		4							
	92	**32**	**20**	**40**	**0**					**100%**	
UE7b.S9 (1 UE parmi 2 proposées) - Option : Système intelligent pour l'environnement et les territoires											**4**
	Gestion de l'énergie électrique	8	2	8		*100%*	*E/O*			22%	
	Territoire intelligent	6	4								
	IA et aide à la décision : cas pratique	4		8		*100%*	*E/O*			15%	
	Véhicule intelligent dans son environnement	14	4	6		*100%*	*E*			29%	
	Protocoles réseaux pour l'IoT et le M2M	8		20		*100%*	*E/O*			34%	
	92	**40**	**10**	**42**	**0**					**100%**	
UE8.S9 - Parcours Industriel											
	Communication et insertion professionnelle				*4*						
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance		*3*		*4*						
			3		**8**						
	Volume horaire encadré total par élève (S9)	**184**	**155**	**202**	**132**						**30**
		541									

Diplôme d'ingénieur spécialité Informatique et Systèmes Intelligents Embarqués : année 5 - S10

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances O (Oral) et/ou E (Ecrit)					ECTS et poids de l'UE
		Cours	TD	TP	Projet en autonomie	CC	Type	CT	Type	Poids	
UE1.S10 - Parcours industriel -											**30**
	Communication et insertion professionnelle				*40*						
	Environnement économique de l'entreprise				*10*						
	Qualité de vie au travail				*10*						
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance		*3*		*40*						
	Projet industriel année 5				*700*						
	Management de projet et conduite participative			*6*							
	9	***0***	***3***	***6***	***800***						
	Volume horaire encadré total par élève (S10)	**0**	**3**	**6**	**0**						**30**
		9									

Annexe 2.2 : Spécialité MMA

Diplôme d'ingénieur spécialité MGM - MMA : année 3 - S5												
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances					ECTS	
		Cours	TD	TP	Projet en autonomie	CC		CT		Poids		
Parcours de consolidation des prérequis et soutien												
	Soutien en anglais (selon test d'entrée)											
	Suivi en CRL (selon test d'entrée)											
	Mathématiques		20									
	Construction mécanique		10									
	30		30									
UE1.S5 : PROJET INTER SPECIALITES						100%	E/O			100%	3	
	Projet Pluridisciplinaire	4	18		8							
	22	4	18	0	8							
UE2.S5 : MATHEMATIQUES ET OUTILS INFORMATIQUES POUR L'INGENIEUR											5	
	Mathématiques 1 : Algèbre & Analyse	20	20			100%	E			60,0%		
	Informatique 1	6	10	14		100%	E			40,0%		
	70	26	30	14								
UE3.S5 : TECHNOLOGIE MECANIQUE											3	
	Construction Mécanique*	14	12	4		40%	E/O	60%	E	65,0%		
	Fabrication	8	8					100%	E	35,0%		
	46	22	20	4								
UE4.S5 : SCIENCE ET GENIE DES MATERIAUX											3	
	Caractérisation des matériaux	8	8	8		50%	E	50%	E	50,0%		
	Ingéniérie des Matériaux 1	14	12			50%	E	50%	E	50,0%		
	50	22	20	8								
UE5.S5 : BASES DU COMPORTEMENT MECANIQUE											5	
	Mécanique des milieux continus*	14	16			30%	E	70%	E	45,0%		
	Mécanique des Fluides	14	12	10		40%	E	60%	E	55,0%		
	66	28	28	10								
UE6.S5 : SHEJS ET ANGLAIS										100%	5	
	Anglais scientifique		30			50%	O	50%	E	50%		
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	17	16	3		50%	E	50%	E	50%		
	Insertion professionnelle		2									
	IP1 - Projet voltaire		2									
	Environnement Economique de l'Entreprise	10	14									
	EEE1 - Introduction aux fondamentaux de l'économie générale	6										
	EEE2 - Jeux de création d'entreprise		14									
	EEE3 - Droit des sociétés	4										
	Ingénieur dans la Société	7		3								
	IGS1 - Sensibilisation à la Transition Ecologique et Sociétale (TES)	1		3								
	IGS2 - Ordres de grandeur pour comprendre la TES	6										
	Management de projets — conduite participative			6								
	72	17	46	9								
UE7.S5 : PARCOURS INDUSTRIEL											6	
	Communication et insertion professionnelle				20							
	Environnement économique de l'entreprise		8		5	X	O					
	Qualité de vie au travail				5							
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance		5		20	X	E					
	Projet industriel année 3				80							
	13		13		130							
	TOTAL PAR ÉLÈVE (hors consolidation, soutien et parcours industriel)	119	175	45	8						30	
	* Commun avec la spécialité MGM-MCS	339										

Diplôme d'ingénieur spécialité MGM - MMA : année 3 - S6											
2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet en autonomie	CC		CT		Poids	
Parcours de consolidation des prérequis et soutien											
	Renforcement Anglais (obligatoire selon test fin S5)		30								
	Suivi en CRL (selon test d'entrée)										
	Remise à niveau français (obligatoire selon test d'entrée)			4							
	CAO			6							
	Mécanique		10								
	50		40	10							
UE1.S6 : MATHEMATIQUES ET OUTILS INFORMATIQUES POUR L'INGENIEUR											5
	Mathématiques du signal*	14	12	4		100%	E			35,0%	
	Mathématiques 2 : Algèbre & Analyse	14	14			100%	E			30,0%	
	Capteur et Acquisition	6	12	12		100%	E			35,0%	
	88	34	38	16							
UE2.S6 : TECHNOLOGIE MECANIQUE											3
	Projet de Conception Mécanique	2	4	4	32	100%	E			50,0%	
	Méthode et Métrologie	8	8	6		40%	E	60%	E	30,0%	
	Fabrication Assistée par Ordinateur		4	12		100%	E			20,0%	
	48	10	16	22	32						
UE3.S6 : SCIENCE ET GENIE DES MATERIAUX											4
	Ingéniérie des Matériaux 2	6	8			100%	E			25,0%	
	Physique des matériaux	10	10			50%	E	50%	E	40,0%	
	Chimie des matériaux	8	10			50%	E	50%	E	35,0%	
	52	24	28								
UE4.S6 : BASES DU COMPORTEMENT MECANIQUE											4
	Calcul de structures	14	6	6		50%	E	50%	E	43,0%	
	Mécanique des solides indéformables	10	12	12		40%	E	60%	E	57,0%	
	60	24	18	18							
UE5.S6 : SHEJS ET ANGLAIS										100%	5
	Anglais de spécialité		30			50%	O	50%	E	50%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	16	18			40%	E/O	60%	E	50%	
	QVT, Inclusion et Diversité	6	4								
	QVTID1 - Droit du travail	6									
	QVTID2 - Bases de la Santé et Sécurité au Travail		4								
	Ingénieur dans la Société	10	14								
	IGS3 - Cadre théorique DDRS	4									
	IGS4 - Démarche éthique		6								
	IGS5 - Méthode bilan carbone	2	8								
	IGS6 - Cycle conférences (2 au choix)	4									
	Management de projets — conduite participative			6							
	70	16	48	6	0						
UE6.S6 : PARCOURS INDUSTRIEL											9
	Communication et insertion professionnelle				20						
	Environnement économique de l'entreprise				5						
	Qualité de vie au travail				5						
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance		5		20	X	E				
	Projet industriel année 3				200						
	5		5		250						
	TOTAL PAR ÉLÈVE (hors consolidation, soutien et parcours industriel)	108	153	62	32						30
	* Commun avec la spécialité MGM-MCS	323									

La validation de l'année 3 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 600

Diplôme d'ingénieur spécialité MGM - MMA : année 4 - S7

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet en autonomie	CC		CT		Poids	
Parcours de consolidation des prérequis et soutien											
	TD ORA *(Obligatoire selon niveau)*		20								
	Suivi ORA *(Obligatoire selon niveau)*		4								
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)										
24			24								
UE1.S7 : MATHEMATIQUES ET OUTILS INFORMATIQUES POUR L'INGENIEUR						77,500%		22,5%			6
	Probabilités-statistiques	14	12	4		*100%*	*E*			*30,0%*	
	Informatique 2	6	8	10		*100%*	*E*			*25,0%*	
	Simulation numérique pour la mécanique	14	12	16		*50%*	*E*	*50%*	*E*	*45,0%*	
96		34	32	30							
UE2.S7 : PROJET COLLECTIF MECANIQUE ET CONCEPTION						100%	E/O			100%	4
	Projet Collectif Conception Produit	2			32						
	Projet collectif Conception Produit : encadrement		4								
	Conduite de projet	2	8	2							
18		4	12	2	32						
UE3.S7 : SCIENCE DES MATERIAUX											3
	Physico-chimie des polymères	12	12			*100%*	*E*			*50,0%*	
	Mécanique des Polymères	12	12			*25%*	*E*	*75%*	*E*	*50,0%*	
48		24	24								
UE4.S7 : COMPORTEMENT DES MATERIAUX ET DES STRUCTURES											5
	Transfert Thermique*	14	10	6		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*30,0%*	
	Calcul de structures*	14	12	12		*50%*	*E*	*50%*		*40,0%*	
	Rhéologie*	14	12			*30%*	*E*	*70%*	*E*	*30,0%*	
94		42	34	18							
UE5.S7 : SHEJS ET ANGLAIS										100%	5
	Anglais professionnel		30			*67%*	*E/O*	*33%*	*E*	*50%*	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	8	16	6		*100%*	*E/O*			*50%*	
	Insertion professionnelle	4	10	6							
	IP2 - Communication personnelle et insertion Professionnelle	4	10	6							
	Environnement Economique de l'Entreprise:	4	6								
	EEE4 - Business Plan	4	6								
	Management de projets — Conduite participative			6							
66		8	46	12							
UE6.S7 : PARCOURS INDUSTRIEL											7
	Communication et insertion professionnelle				*20*						
	Environnement économique de l'entreprise				*5*						
	Qualité de vie au travail				*5*						
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance		*3*		*20*	*X*	*E*				
	Projet industriel année 4				*140*						
3			*3*		190						

TOTAL PAR ÉLÈVE (hors parcours industriel et soutien)	112	151	62	32	30
		325			

* Commun avec la spécialité MGM-MCS

Diplôme d'ingénieur spécialité MGM - MMA : année 4 - S8

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet en autonomie	CC O (Oral) et/ou E (Ecrit)		CT O (Oral) et/ou E (Ecrit)		Poids	
Soutien											
	TOEIC préparation (obligatoire selon le score TOEIC)		30								
	TD ORA *(Obligatoire selon niveau)*		20								
	Suivi ORA *(Obligatoire selon niveau)*		4								
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)										
54			54								
UE1.S8 : MATHEMATIQUES ET OUTILS INFORMATIQUES POUR L'INGENIEUR											5
	Mathématiques 3 - Méthode numérique pour la mécanique	14	12	6		*100%*	*E*			*65,0%*	
	Gestion des Flux pour la Production	6	8	4		*100%*	*E*			*35,0%*	
50		20	20	10							
UE2.S8 : PROJET COLLECTIF MECANIQUE ET CONCEPTION											4
	Techniques expérimentales et analyse des matériaux	6		20	8	*40%*	*E*	*60%*	*E*	*45,0%*	
	Projet Collectif Conception Produit		11		32	*100%*	*E/O*			*55,0%*	
	Conduite du projet		4								
	Projet Collectif Conception Produit		3								
	Projet collectif Conception Produit : encadrement		4								
37		6	11	20	40						
UE3.S8 : SCIENCE DES MATERIAUX											5
	Composites*	12	10			*25%*	*E*	*75%*	*E*	*40,0%*	
	Métallurgie	8	10			*100%*	*E*			*30,0%*	
	Matériaux pour l'énergie	8	10			*100%*	*E*			*30,0%*	
58		28	30	0	0						
UE4.S8 : COMPORTEMENT DES MATERIAUX ET DES STRUCTURES											6
	Calcul de structures*	14	12	10		*40%*	*E*	*60%*	*E*	*36,0%*	
	Dynamique des solides*	16	8	8		*30%*	*E*	*70%*	*E*	*32,0%*	
	Dynamique des Structures*	14	12	6		*35%*	*E*	*65%*	*E*	*32,0%*	
100		44	32	24	0						
UE5.S8 : SHEJS ET ANGLAIS										100,0%	2
	Certification TOEIC										
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	8	14			*100%*	*E*			*100%*	
	Insertion professionnelle		2								
	IP3 - Démarche Compétences		2								
	QVT, Inclusion & Diversité : Santé Sécurité au travail	8	12								
	QVTID3 - Santé Sécurité au travail	2	6								
	QVTID4 - Management des ressources humaines	6	6								
	Pratique Sportive		8								
	Management de projets — Conduite participative			6							
36		8	22	6	0						
UE6.S8 : PARCOURS INDUSTRIEL											8
	Communication et insertion professionnelle				*20*						
	Environnement économique de l'entreprise				*5*						
	Qualité de vie au travail				*5*						
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance		*3*		*20*	*X*	*E*				
	Projet industriel année 4				*280*	*X*	*E/O*				
	Exposé de conduite de projet		*8*		*6*	*X*	*O*				
11			11		336						

TOTAL PAR ÉLÈVE (hors parcours industriel et soutien)	106	126	60	40	30
		292			

* Commun avec la spécialité MGM-MCS

La validation de l'année 4 est conditionnée par un seuil minimum au TOEIC de 735

Diplôme d'ingénieur spécialité MGM - MMA : année 5 - S9

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet en autonomie	CC		CT		Poids	
Soutien											
	Renforcement Anglais (obligatoire si TOEIC <785)		30								
	Suivi ORA (Obligatoire selon niveau)		4								
	Suivi en CRL (variable selon test d'entrée)										
	34		34								
UE1.S9 : DURABILITE DES MATERIAUX											5
	Plasticité*	12	12	8		40%	E	60%	E	30,0%	
	Fatigue et mécanique de la rupture*	14	12	8		30%	E	70%	E	30,0%	
	Contrôle non destructif*	6		8		100%	E			10,0%	
	Corrosion	14	14	8		50%	E	50%	E	30,0%	
	116	46	38	32							
UE2.S9 : INGENIERIE DES SURFACES											5
	Technologies des Surfaces	18	12	16	24	100%	E			60,0%	
	Tribologie	12	10	8		100%	E			40,0%	
	76	30	22	24							
UE3.S9 : MODELISATION ET OPTIMISATION											4
	Qualité et amélioration des flux et des ressources	12	8	8		100%	E			40,0%	
	Recherche Opérationnelle et Théorie des Graphes	14	8	8		100%	E			45,0%	
	Introduction à l'Intelligence Artificielle*	4	2	4		100%	E			15,0%	
	68	30	18	20							
UE4.S9 : SIMULATION ET MODELISATION											3
	Simulation numérique de mise en forme			16		100%	E			30,0%	
	Fabrication additives et Procédés avancés*	6	6					100%	E	20,0%	
	Modélisation mécanique des matériaux	10	8	10		40%	E	60%	E	50,0%	
	56	16	14	26							
UE5.S9 : PROJET RECHERCHE ET INNOVATION											6
	Projet Recherche et Innovation		23		120	100%	E/O			80,0%	
	Conduite de PRI		10		120						
	Conduite de PRI -Veille technologique et Propriété Industrielle		8								
	PRI : encadrement		5								
	Ecomécanique*	8	4	24		100%	E/O			20,0%	
	59	8	27	24	120						
UE6.S9 : SHEJS ET ANGLAIS										100%	5
	Anglais thématique		30			75%	O	25%	E	50%	
	Sciences Humaines Economiques Juridiques et Sociales	26	12			50%	E	50%	E	50%	
	Environnement Economique de l'Entreprise	26	12								
	EEE5 - Marketing	8	6								
	EEE6 - Stratégie des entreprises	6	6								
	EEE7 - Management de l'innovation	6									
	EEE8 - Droit de la propriété intellectuelle	6									
	Management de projets — Conduite participative			6							
	74	26	42	6							
UE7a.S9 - OPTION ** : MISE EN FORME DES MATERIAUX METALLIQUES											2
	Usinage avancé*	12	2	12		100%	E			50,0%	
	Fabrication additive*	6	8	12		100%	E			50,0%	
	52	18	10	24							
UE7b.S9 - OPTION ** : MISE EN FORME DES MATERIAUX POLYMERES											2
	Comportement mécanique des élastomères*	12	10	4		100%	E			50,0%	
	Relations structure-propriétés des matériaux polymères	12	6	8		100%	E			50,0%	
	52	24	16	12							
UE8.S9 - PARCOURS INDUSTRIEL											
	Communication et insertion professionnelle				4						
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance				4	x	E				
					8						
	TOTAL PAR ÉLÈVE (hors parcours industriel et soutien)	174	171	156	128						30
			501								

Diplôme d'ingénieur spécialité MGM - MMA : année 5 - S10

2026-2027	UNITE D'ENSEIGNEMENT	Volume horaire				Contrôle des connaissances					ECTS
		Cours	TD	TP	Projet en autonomie	CC		CT		Poids	
UE1.S10 : PARCOURS INDUSTRIEL											*30*
	Communication et insertion professionnelle				40						
	Environnement économique de l'entreprise				10						
	Qualité de vie au travail				10						
	Cartographie des compétences, tutorat et suivi de l'alternance		6		40	X	E				
	Projet industriel année 5				700	X	E/O				
	Management de projets — Conduite participative			6							
	12		6	6	800						
	TOTAL PAR ÉLÈVE (hors parcours industriel et soutien)	0	6	6	800						30
			12								

Annexe 3 : Descriptifs des enseignements : syllabus

Les syllabus des années 3, 4 et 5 pour l'année en cours sont accessibles en ligne sur la plateforme Celene via la page de la spécialité, rubrique Pédagogie :

- Pour la spécialité EGEA : https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=23256



- Pour la spécialité ISIE : https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=6695



- Pour la spécialité MMA : https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=14567



Ces documents détaillent, année par année, le contenu de la formation en décrivant les enseignements dispensés dans la spécialité : liste des compétences acquises pour chaque Unité d'Enseignement, prérequis, contenu et plan de chacun des enseignements, modalités d'évaluations, *etc.*

En cas de divergence entre les syllabus et la maquette, c'est la maquette qui fait foi.

Une question ? On vous accompagne

Témoin ou victime de Violences ?

Violences physiques, verbales, sexuelles ou sexistes

Vous pouvez vous rapprocher de **Nathalie Batut, Mathilde Lambert ou Karine Savary.**

Il existe une cellule d'écoute au sein de l'Université de Tours :
vss@univ-tours.fr (violences sexistes et sexuelles)
stop-discri.etu@univ-tours.fr (discriminations et harcèlement)

Sportif ou artiste de haut niveau ?

Faites-vous connaitre auprès de **Amélie Plumereau et Claudine Tacquard**, vos référentes au sein de Polytech Tours pour connaitre les possibilités d'aménagements de votre parcours de formation.

Porteur de handicap ?

Faites-vous connaitre auprès de **Amélie Plumereau**, votre référente au sein de Polytech Tours pour connaitre les possibilités d'aménagements de votre parcours de formation.

Etudiant et entrepreneur ?

Faites-vous connaitre auprès de **Karine Romero**, votre référente au sein de Polytech Tours.
Elle vous informe sur le statut d'étudiant-entrepreneur.

Pôle Etudiants

- Électronique et génie électrique
- Génie de l'aménagement et de l'environnement
- Informatique
- Mécanique et génie mécanique - mécanique et conception des systèmes

Votre scolarité est au bâtiment F, 3e étage, bureau 3120.

Pôle Apprentis

- Électronique et génie électrique
- Informatique et systèmes intelligents embarqués
- Mécanique et génie mécanique - mécanique et matériaux

Votre scolarité est au bâtiment F, 3e étage, bureau 3150.

Pôle Stages / Relations internationales

Votre scolarité est au bâtiment F, 3e étage, bureau 3130.